



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-234

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Occitanie / Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

R76-2025-07-09-00132 - Arrêté N°2025-4050 Clinique Millénaire 2025???	Page 6
R76-2025-07-09-00133 - Arrêté N°2025-4051 Polyclinique Sr Privat BP 2025	Page 12
R76-2025-07-09-00134 - Arrêté N°2025-4052 Nephrocare Béziers 2025	Page 18
R76-2025-07-09-00135 - Arrêté N°2025-4053 Nephrocare Lunel 2025???	Page 24

R76-2025-07-09-00136 - Arrêté N°2025-4054 Béziers HAD 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025 (5 pages)	Page 30
R76-2025-07-09-00137 - Arrêté N°2025-4055 Dialyse St Guilhem Agde 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025 (5 pages)	Page 36
R76-2025-07-09-00138 - Arrêté N°2025-4056 HAD ADENE Montpellier 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025 (5 pages)	Page 42
R76-2025-07-09-00139 - Arrêté N°2025-4057 HAD Home Santé 34 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025 (5 pages)	Page 48

ARS OCCITANIE /

R76-2025-07-18-00004 - ARRÊTÉ ARS-OC n° 2025-4871 du 18/07/2025 D'AGRÉMENT DEFINITIF DU CENTRE DE SANTÉ « CENTRE DE SANTE DENTAIRE ALES » POUR SES ACTIVITÉS DENTAIRES - FINESS EJ : 84 001 921 0 - FINESS ET : 30 078 091 3 (2 pages)	Page 54
R76-2025-07-22-00003 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4872 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des PYRENEES-ORIENTALES (14 pages)	Page 57
R76-2025-07-22-00004 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4873 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du GARD (29 pages)	Page 72
R76-2025-07-22-00001 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4874 du 22/07/2025 portant fermeture définitive d'une officine de pharmacie à NÎMES (Gard) (2 pages)	Page 102
R76-2025-07-22-00002 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4875 du 22/07/2025 portant autorisation de transfert intra-communal d'une officine de pharmacie à LUC-SUR-ORBIEU (Aude) (3 pages)	Page 105
R76-2025-07-22-00005 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4876 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège (5 pages)	Page 109
R76-2025-07-22-00006 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4877 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Aveyron (9 pages)	Page 115
R76-2025-07-22-00007 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4878 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne (5 pages)	Page 125
R76-2025-07-22-00008 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4879 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Gers (4 pages)	Page 131
R76-2025-07-23-00001 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4880 du 23/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot (13 pages)	Page 136
R76-2025-07-22-00009 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4881 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées (5 pages)	Page 150
R76-2025-07-22-00010 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4882 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn (17 pages)	Page 156
R76-2025-07-22-00011 - Arrêté ARS-OC n° 2025-4883 du 22/07/2025 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne (5 pages)	Page 174

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2025-07-21-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature financière de Mme la rectrice de la région académique Occitanie aux personnels des services de région académique et des services académiques pour le BOP 348 (3 pages)

Page 180

SGAR Occitanie /

R76-2025-07-18-00005 - Arrêté ARS-OC n°2025-4804 autorisant M. HAMBOURG Charles (2 pages)

Page 184

R76-2025-07-21-00006 - Arrêté portant répartition ds crédits contrats locaux des solidarités -1ère vague convention d'appui à la lutte contre la pauvreté (2 pages)

Page 187

R76-2025-07-18-00006 - Avenant n°1 convention de délégation de gestion du 1er mai 2024 traitement RNF DREAL Occitanie (1 page)

Page 190

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00132

Arrêté N°2025-4050 Clinique Millénaire 2025
Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4050 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

CL DU MILLENAIRE MONTPELLIER
220 BD PENELOPE
CS 59523
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
FINESS ET - 340015502

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **1885754 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **392201 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **1493553 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **689898 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **689898 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €** ;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;
- Soit un total de **2575652 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour les dotations de financement des missions spécifiques à certains établissements pour 2025 : 59505 €, soit un douzième correspondant à 4959 €.

Base de calcul pour les forfaits annuels CPO, FAG, FAI, MRC et dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 1493553 €, soit un douzième correspondant à 124463 €

Dont DPU : 1493553 €, soit un douzième correspondant à 124463 €

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 689898 €, soit un douzième correspondant à 57492 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 € ;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **186913 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00133

Arrêté N°2025-4051 Polyclinique Sr Privat BP 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4051 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

POLYCL ST PRIVAT BOUJAN SUR LIBRON
10 R DE LA MARGERIDE
BP 90051
34760 BOUJAN SUR LIBRON
FINESS ET - 340015965

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **1512125 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **293068 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **1219057 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **390412 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **390412 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €** ;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;
- Soit un total de **1902537 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour les dotations de financement des missions spécifiques à certains établissements pour 2025 : 36153 €, soit un douzième correspondant à 3013 €.

Base de calcul pour les forfaits annuels CPO, FAG, FAI, MRC et dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 1219057 €, soit un douzième correspondant à 101588 €

Dont DPU : 1219057 €, soit un douzième correspondant à 101588 €

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 390412 €, soit un douzième correspondant à 32534 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 € ;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **137135 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGHER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGHER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00134

Arrêté N°2025-4052 Nephrocare Béziers 2025
Portant fixation des dotations objectifs de santé
publique et missions spécifiques, de la DAF
(Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO
(Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait
Global unique de soins et d'entretien de
l'autonomie, des dotations relatives au
financement des structures des urgences
autorisées, des forfaits relatifs à la prise en
charge de patients atteints de pathologies
chroniques, de la dotation à l'amélioration de la
qualité, des forfaits annuels, des dotations
relatives au financement de la psychiatrie, et de
celles relatives au financement des soins
médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4052 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

NEPHROCARE CH BEZIERS NEWCO 2
130 R COLONEL DIMITRI AMILAKVARI

34500 BEZIERS
FINESS ET - 340015999

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **123086 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **5611 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **117474 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **101430 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **101430 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €** ;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **224516 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour les forfaits annuels CPO, FAG, FAI, MRC et dotation populationnelle urgences égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 117474 €, soit un douzième correspondant à 9790 €

Dont MRC : 117474 €, soit un douzième correspondant à 9790 €

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 101430 €, soit un douzième correspondant à 8452 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 € ;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **18242 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00135

Arrêté N°2025-4053 Nephrocare Lunel 2025
Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4053 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

NEPHROCARE UAD POL SANTE LUNEL
NEWCO 4
CHE DES ALICANTES

34400 LUNEL
FINESS ET - 340016005

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent

aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2^e et 3^e de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **0 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **7362 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **7362 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €** ;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €** ;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €**;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **7362 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 7362 €, soit un douzième correspondant à 613 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **614 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00136

Arrêté N°2025-4054 Béziers HAD 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4054 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

HAD BEZIERS HAD
37 AV ENSEIGNE ALBERTINI

34500 BEZIERS
FINESS ET - 340016476

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **69125 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **69125 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **163664 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **43912 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **119752 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €**;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **232789 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 119752 €, soit un douzième correspondant à 9979 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **9979 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00137

Arrêté N°2025-4055 Dialyse St Guilhem Agde 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4055 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

NEPHROLOGIE DIALYSE UAD PAYS D'AGDE
28 R RAYMOND ARIS

34300 AGDE
FINESS ET - 340017292

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **0 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **11268 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **11268 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €**;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **11268 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 11268 €, soit un douzième correspondant à 939 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **939 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00138

Arrêté N°2025-4056 HAD ADENE Montpellier 2025 Portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF (Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4056 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

ADENE HAD MONTPELLIER
69 R JEAN GIROUX

34080 MONTPELLIER
FINESS ET - 340017839

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **25062 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **25062 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **49414 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **18440 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **30974 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €**;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **74476 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 30974 €, soit un douzième correspondant à 2581 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **2581 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2025-07-09-00139

Arrêté N°2025-4057 HAD Home Santé 34 2025
Portant fixation des dotations objectifs de santé
publique et missions spécifiques, de la DAF
(Dotation Annuelle de Fonctionnement), MCO
(Médecine, Chirurgie et Obstétrique), du Forfait
Global unique de soins et d'entretien de
l'autonomie, des dotations relatives au
financement des structures des urgences
autorisées, des forfaits relatifs à la prise en
charge de patients atteints de pathologies
chroniques, de la dotation à l'amélioration de la
qualité, des forfaits annuels, des dotations
relatives au financement de la psychiatrie, et de
celles relatives au financement des soins
médicaux et de réadaptation 2025



Arrêté n° 2025-4057 portant fixation des dotations objectifs de santé publique et missions spécifiques, de la DAF MCO, du Forfait Global unique de soins et d'entretien de l'autonomie, des dotations relatives au financement des structures des urgences autorisées, des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, de la dotation à l'amélioration de la qualité, des forfaits annuels, des dotations relatives au financement de la psychiatrie, et de celles relatives au financement des soins médicaux et de réadaptation 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Bénéficiaire :

HAD HOME SANTE 34
381 AV DU MAS D'ARGELLIERS

34070 MONTPELLIER
FINESS ET - 340017847

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu le décret n° 2022-1775 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif au financement des activités de soins médicaux et de réadaptation, notamment son article 4 ;

Vu le Décret n° 2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de soins médicaux et de réadaptation exercées par les établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-34-1 du même code, notamment son article 11 et son annexe V. ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les modalités transitoires pour le financement des activités de soins médicaux et de réadaptation à partir du 1er juillet 2023 et modifiant l'arrêté du 31 décembre 2022 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements de santé par les caisses d'assurance maladie ou par la caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins médicaux de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de psychiatrie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2025 fixant la liste des actes, actions, dispositifs, interventions, mesures, prises en charge, programmes, produits, surcoûts et structures financés au titre des activités, missions et actions mentionnées aux articles D. 162-6 à D. 162-8 du code de la sécurité sociale et la liste des missions d'intérêt général financées au titre de la dotation mentionnée à l'article L. 162-23-8 du même code ;

Vu l'arrêté fixant pour l'année 2025, les dotations régionales mentionnées aux 1°, 3°, 5°, 6°, 8° de l'article R. 162-31-1 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 162-22-8-2, R. 162-32-2, R. 162-33-17, R. 162-34-4 du même code, ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code ;

Vu la décision de la Commission européenne 9380 en date du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Urgences rendu le 6 mai 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Psychiatrie rendu le 3 juin 2025,

Considérant l'avis des membres du Comité Consultatif Allocation de Ressources section Soins Médicaux et de Réadaptation rendu le 13 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

I. Dotations relatives à des missions spécifiques au titre des activités MCO

Le montant des dotations visant à financer les missions spécifiques propres à certains établissements et des actions et prises en charge mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 162-22-5 du code de la sécurité sociale est fixé à **22618 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des missions spécifiques à certains établissements et des actions tendant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, mentionnés à l'article L. 6114-2 du code de la santé publique ou, à défaut, dans un engagement contractuel spécifique : **22618 €**;
- Au titre des forfaits annuels mentionnés aux articles L. 162-22-5-1 à L.162-22- 5-3 du code de la sécurité sociale et de la dotation relative au financement des structures des urgences autorisées mentionnées au 1° de l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale de la manière suivante :
 - Forfait annuel de coordination de prélèvements d'organes : **0 €**;
 - Forfait annuel greffes : **0 €**;
 - Forfait activités isolées : **0 €**;
 - Forfait annuel maladie rénale chronique : **0 €**.
- Le montant de la dotation populationnelle urgences : **0 €**;

II. Dotations relatives à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique au titre des activités MCO

Le montant de la dotation de financement des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnée à l'article L. 162-22-4 du code de la sécurité sociale est fixé à **98447 €** au titre de l'année 2025 comme suit :

- Au titre du financement des objectifs de santé publique : **0 €** ;
 - Dont CAQES : **0 €**
- Au titre de la dotation complémentaire à la qualité de l'activité de soins de médecine d'urgence : **0 €** ;
- Au titre de la dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de MCO : **98447 €**.

III. Dotation annuelle de financement

Le montant de la dotation annuelle de financement mentionnée à l'article L.174-1 du code de la sécurité sociale est fixé à **0 €** au titre de l'année 2025.

IV. Unités de soins de longue durée

V. Dotations et forfaits relatifs au financement des activités de soins médicaux et réadaptation mentionnés à l'article R. 162-34-9 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés à l'article R. 162-34-9 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique : **0 €** :
 - Dont dotation populationnelle : **0 €**;
 - Dont dotation pédiatrique : **0 €**;
 - Dont dotation de transition - Majoration ou minoration relative à la dotation forfaitaire : **0 €** ;
- Forfait relatif à l'utilisation des plateaux techniques spécialisés SMR: **0 €** ;
- Dotation relative aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation SMR : **0 €** et réparti comme suit :
 - Missions d'intérêt général : **0 €** ;
 - Aide à la contractualisation : **0 €** ;
- **Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de SMR : 0 €.**

VI. Dotations relatives au financement des activités de psychiatrie mentionnées à l'article R.162-31-5 du code de la sécurité sociale

Le montant des dotations et forfaits mentionnés au I de l'article R. 162-31-5 est fixé, au titre de l'année 2025 comme suit :

- Dotation populationnelle PSY : **0 €**;
 - Dotation activités spécifiques PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour la structuration de la recherche PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour les nouvelles activités PSY : **0 €** ;
 - Dotation pour l'accompagnement à la transformation PSY : **0 €** ;
- Dotation financière à l'amélioration de la qualité mentionnée à l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale valorisant au titre de l'année 2025 la qualité et la sécurité des soins de PSY : **0 €**.

VII. Dotation qualité du codage mentionnée au 2° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la dotation qualité du codage est fixé, au titre de l'année 2025, comme suit :

- Montant de dotation qualité du codage annuel prévisionnel PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

VIII. Dotation file-active mentionnée au 1° du II de l'article R. 162-31-5 du code de la sécurité sociale.

Le montant de dotation file-active est fixé, au titre de l'année 2025 , comme suit :

- Montant de DFA annuel prévisionnel initial PSY au titre de l'année 2025 : **0 €** ;

Soit un total de **121065 €**.

Article 2 :

À compter du 1er janvier 2026 dans l'attente de la fixation du montant des dotations et forfaits pour l'année 2026, des acomptes mensuels seront versés à l'établissement dans les conditions suivantes :

Base de calcul pour la dotation à l'amélioration de la qualité sur le champ MCO égal à un douzième du montant fixé pour 2025 : 98447 €, soit un douzième correspondant à 8204 €

Base de calcul pour la dotation forfaitaire populationnelle et pédiatrique égale à un douzième du montant fixé pour 2025 : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €;

- Dont dotation populationnelle SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation pédiatrique SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €
- Dont dotation de transition SMR : 0 €, soit un douzième correspondant à 0 €

Soit un total de **8204 €**.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R312-10-1 et R421-1 du code de justice administrative.

Article 4 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Le 09/07/2025

Pour

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
et par délégation,

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Madame Julie SENGER

Pour le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-18-00004

ARRÊTÉ ARS-OC n° 2025-4871 du 18/07/2025
D'AGRÉMENT DEFINITIF DU CENTRE DE SANTÉ «
CENTRE DE SANTE DENTAIRE ALES » POUR SES
ACTIVITÉS DENTAIRES - FINESS EJ : 84 001 921 0 -
FINESS ET : 30 078 091 3

ARRÊTÉ ARS-OC n° 2025 – 4871

**ARRÊTÉ D'AGRÉMENT DEFINITIF DU CENTRE DE SANTÉ
« CENTRE DE SANTE DENTAIRE ALES »
POUR SES ACTIVITÉS DENTAIRES
FINESS EJ : 84 001 921 0
FINESS ET : 30 078 091 3**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LA RÉGION OCCITANIE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L.6323-1 à L. 6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-12 ;
- Vu** le décret n° 2024-568 du 20 juin 2024 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;
- Vu** les arrêtés du 27 février 2018 et du 20 juin 2024 relatifs aux centres de santé ;
- Vu** le décret n° n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** la décision ARS OCCITANIE n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, prise dans sa version actualisée ;
- Vu** l'arrêté ARS-OC n° 2024-2630 d'agrément provisoire du Centre de santé Centre de Santé Dentaire Alès du 09/04/2024 ;
- Vu** le dossier déposé par « VYV 3 Sud Est » le 16/07/2025 à l'ARS Occitanie et son instruction ;

CONSIDÉRANT que le dossier fourni par le centre de santé « Centre de Santé Dentaire Alès » est conforme aux articles L. 6323-1 et suivants du code de la santé publique, notamment aux conditions posées par l'article L. 6323-1-11 du code de la santé ;

CONSIDÉRANT l'avis motivé du conseil départemental de l'ordre rendu au directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie le 06/01/2025 ;

CONSIDÉRANT que la régulation de l'activité dentaire consiste à garantir une meilleure répartition de l'offre de soins dentaires sur le territoire ;

Que les dispositions de l'avenant 5 à l'accord national des centres de santé dentaires prévoient qu'à compter du 1er janvier 2025, les centres de santé dentaires s'installant dans les zones avec une très forte offre de soins dentaires ne pourront pas se voir accorder de conventionnement et les centres déjà présents dans ces zones ne pourront pas recruter de nouveaux chirurgiens-dentistes salariés ;

Que ces mesures s'appliquent en Occitanie, conformément à l'arrêté 2024-6140 publié au recueil des actes administratif d'Occitanie R76-2024-236 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le Centre de santé dont la dénomination est « Centre de Santé Dentaire Alès » situé à l'adresse suivante : 28, Quai Boissier de Sauvages – 30100 ALES dont le numéro FINESS ET est 30 078 091 3 et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est « VYV 3 SUD EST » situé : 5, Place Carnot – 84 000 AVIGNON

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concernée.

ARTICLE 2 – Le présent agrément est définitif.

Il peut être retiré s'il est constaté un non-respect des règles applicables aux centres de santé ou des manquements compromettant la qualité ou la sécurité des soins, après notification à l'organisme gestionnaire par le directeur général de l'agence régionale de santé et observations de l'organisme gestionnaire dans les conditions prévues au I de l'article L. 6323-1-12.

ARTICLE 3 – En cas de fermeture du centre de santé indiqué à l'article 1 du présent arrêté, le représentant légal de l'organisme gestionnaire en informe le directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie, le directeur de la caisse locale d'assurance maladie et le président du conseil départemental des ordres compétents. Il procède à cette information au moins quinze jours avant la date prévue de fermeture du centre de santé dans le cas d'un projet anticipé de fermeture ; en cas de fermeture immédiate, il procède à cette information dans un délai de sept jours.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Directeur Général adjoint et le Directeur de la Direction du Premier Recours de l'Agence régionale de santé Occitanie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

Fait à Montpellier, le 18/07/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoit RICAUT-LAROSE

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00003

Arrêté ARS-OC n° 2025-4872 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie des
PYRENEES-ORIENTALES

**Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4872 fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie des PYRENEES-ORIENTALES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu** l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie déposé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 21 juillet 2025 et pré-établis jusqu'au dimanche 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août au dimanche 31 août 2025 est organisé pour les PYRENEES-ORIENTALES selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les PYRENEES-ORIENTALES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

N°660001 - COTE ROCHEUSE

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES
Mercredi02	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES
Jeudi03	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES
Vendredi04	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DE L'UNION
Samedi05	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DE L'UNION
Dimanche06	Jour	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DE L'UNION
	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DE L'UNION
Lundi07	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE DE LA PROMENADE
Mardi08	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE DE LA PLAGE
Mercredi09	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE HUILLET
Jeudi10	Nuit	PHARMACIE COTE VERMEILLE PHARMACIE DE L'UNION
Vendredi11	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DES PLAGES
Samedi12	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE VITOU
Dimanche13	Jour	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE VITOU
	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE VITOU
Lundi14	Férié	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE VITOU
	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE VITOU
Mardi15	Nuit	PHARMACIE DE LA PROMENADE PHARMACIE DES PLAGES
Mercredi16	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE DE LA PLAGE
Jeudi17	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE HUILLET
Vendredi18	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE COTE VERMEILLE
Samedi19	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PLAGE
Dimanche20	Jour	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PLAGE
	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PLAGE
Lundi21	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PROMENADE
Mardi22	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE VITOU
Mercredi23	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PLAGE
Jeudi24	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE COTE VERMEILLE
Vendredi25	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET
Samedi26	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET
Dimanche27	Jour	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET
	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET
Lundi28	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE DE LA PROMENADE
Mardi29	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE VITOU
Mercredi30	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE DE LA PLAGE
Jeudi31	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET

Vendredi01	Nuit	PHARMACIE COTE VERMEILLE PHARMACIE DE L'UNION
Samedi02	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE DE LA PROMENADE
Dimanche03	Jour	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE DE LA PROMENADE
	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE DE LA PROMENADE
Lundi04	Nuit	PHARMACIE COTE VERMEILLE PHARMACIE DE L'UNION
Mardi05	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE VITOU
Mercredi06	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DE L'UNION
Jeudi07	Nuit	PHARMACIE DE L'UNION PHARMACIE DE LA PROMENADE
Vendredi08	Nuit	PHARMACIE COTE VERMEILLE PHARMACIE DES PLAGES
Samedi09	Nuit	PHARMACIE DE LA PLAGE PHARMACIE DES PLAGES
Dimanche10	Jour	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE DE LA PLAGE
	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE DE LA PLAGE
Lundi11	Nuit	PHARMACIE DES PLAGES PHARMACIE HUILLET
Mardi12	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE DES PLAGES
Mercredi13	Nuit	PHARMACIE DE LA PROMENADE PHARMACIE DE L'UNION
Jeudi14	Nuit	PHARMACIE DE LA PLAGE PHARMACIE DES PLAGES
Vendredi15	Férié	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PROMENADE
	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PROMENADE
Samedi16	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE COTE VERMEILLE
Dimanche17	Jour	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE COTE VERMEILLE
	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE COTE VERMEILLE
Lundi18	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE HUILLET
Mardi19	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE VITOU
Mercredi20	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE BLANCHARD
Jeudi21	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PROMENADE
	Nuit	PHARMACIE DU SOLEIL D'ARGELES PHARMACIE DE LA PROMENADE
Vendredi22	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE DE LA PLAGE
Samedi23	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE BLANCHARD
Dimanche24	Jour	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE CENTRALE
	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE CENTRALE
Lundi25	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE HUILLET
Mardi26	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE COTE VERMEILLE
Mercredi27	Nuit	PHARMACIE CENTRALE PHARMACIE VITOU
Jeudi28	Nuit	PHARMACIE BLANCHARD PHARMACIE CENTRALE
Vendredi29	Nuit	PHARMACIE GALAN
Samedi30	Nuit	PHARMACIE GALAN
Dimanche31	Jour	PHARMACIE GALAN
	Nuit	PHARMACIE GALAN

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

N°660002 - VALLESPIR

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU TECH
Mercredi02	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU TECH
Jeudi03	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU TECH
Vendredi04	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Samedi05	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Dimanche06	Jour	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Lundi07	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mardi08	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mercredi09	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Jeudi10	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Vendredi11	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Samedi12	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Dimanche13	Jour	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Lundi14	Férié	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mardi15	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mercredi16	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Jeudi17	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE/VERTE
Vendredi18	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Samedi19	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Dimanche20	Jour	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Lundi21	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Mardi22	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Mercredi23	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Jeudi24	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Vendredi25	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Samedi26	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Dimanche27	Jour	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Lundi28	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mardi29	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mercredi30	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Jeudi31	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC

Vendredi01	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Samedi02	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Dimanche03	Jour	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Lundi04	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mardi05	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mercredi06	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Jeudi07	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Vendredi08	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Samedi09	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Dimanche10	Jour	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Lundi11	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Mardi12	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Mercredi13	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Jeudi14	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Vendredi15	Férié	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Samedi16	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Dimanche17	Jour	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Lundi18	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mardi19	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Mercredi20	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Jeudi21	Nuit	PHARMACIE LACASSAGNE SNC
Vendredi22	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Samedi23	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Dimanche24	Jour	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Lundi25	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mardi26	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Mercredi27	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Jeudi28	Nuit	PHARMACIE DU TECH PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE
Vendredi29	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Samedi30	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
Dimanche31	Jour	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY
	Nuit	PHARMACIE BURCET PHARMACIE DU MONDONY

N°660003 - FENOUILLEDES

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Mercredi02	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Jeudi03	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Samedi05	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Dimanche06	Jour PHARMACIE DES MIMOSAS
	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Lundi07	Nuit PHARMACIE THOMAS
Mardi08	Nuit PHARMACIE THOMAS
Mercredi09	Nuit PHARMACIE THOMAS
Jeudi10	Nuit PHARMACIE THOMAS
Vendredi11	Nuit PHARMACIE THOMAS
Samedi12	Nuit PHARMACIE THOMAS
Dimanche13	Jour PHARMACIE THOMAS
	Nuit PHARMACIE THOMAS
Lundi14	Férié PHARMACIE THOMAS
	Nuit PHARMACIE THOMAS
Mardi15	Nuit PHARMACIE ROUVE
Mercredi16	Nuit PHARMACIE ROUVE
Jeudi17	Nuit PHARMACIE ROUVE
Vendredi18	Nuit PHARMACIE ROUVE
Samedi19	Nuit PHARMACIE ROUVE
Dimanche20	Jour PHARMACIE ROUVE
	Nuit PHARMACIE ROUVE
Lundi21	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Mardi22	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Mercredi23	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Jeudi24	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Vendredi25	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Samedi26	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Dimanche27	Jour PHARMACIE DE MAURY
	Nuit PHARMACIE DE MAURY
Lundi28	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Mardi29	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE

Vendredi01	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Samedi02	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Dimanche03	Jour PHARMACIE DU VERDOUBLE
	Nuit PHARMACIE DU VERDOUBLE
Lundi04	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Mardi05	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Mercredi06	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Jeudi07	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Vendredi08	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Samedi09	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Dimanche10	Jour PHARMACIE CENTRALE
	Nuit PHARMACIE CENTRALE
Lundi11	Nuit PHARMACIE ROUVE
Mardi12	Nuit PHARMACIE ROUVE
Mercredi13	Nuit PHARMACIE ROUVE
Jeudi14	Nuit PHARMACIE ROUVE
Vendredi15	Férié PHARMACIE ROUVE
	Nuit PHARMACIE ROUVE
Samedi16	Nuit PHARMACIE ROUVE
Dimanche17	Jour PHARMACIE ROUVE
	Nuit PHARMACIE ROUVE
Lundi18	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Mardi19	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Mercredi20	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Jeudi21	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Vendredi22	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Samedi23	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Dimanche24	Jour PHARMACIE DES MIMOSAS
	Nuit PHARMACIE DES MIMOSAS
Lundi25	Nuit PHARMACIE THOMAS
Mardi26	Nuit PHARMACIE THOMAS
Mercredi27	Nuit PHARMACIE THOMAS
Jeudi28	Nuit PHARMACIE THOMAS
Vendredi29	Nuit PHARMACIE THOMAS
Samedi30	Nuit PHARMACIE THOMAS
Dimanche31	Jour PHARMACIE THOMAS
	Nuit PHARMACIE THOMAS

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

N°660004 - ASPRES

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE DU CENTRE	Vendredi01	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Mercredi02	Nuit PHARMACIE DU CENTRE	Samedi02	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Jeudi03	Nuit	Dimanche03	Jour PHARMACIE PACCIANUS Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Lundi04	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Samedi05	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Mardi05	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Dimanche06	Jour PHARMACIE DES CLOCHERS Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Mercredi06	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Lundi07	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Jeudi07	Nuit PHARMACIE PACCIANUS
Mardi08	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Vendredi08	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Mercredi09	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Samedi09	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Jeudi10	Nuit PHARMACIE DES CLOCHERS	Dimanche10	Jour PHARMACIE DES ACACIAS SELAS Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Vendredi11	Nuit PHARMACIE PORTET	Lundi11	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Samedi12	Nuit PHARMACIE PORTET	Mardi12	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Dimanche13	Jour PHARMACIE PORTET Nuit PHARMACIE PORTET	Mercredi13	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Lundi14	Férié PHARMACIE PORTET Nuit PHARMACIE PORTET	Jeudi14	Nuit PHARMACIE DES ACACIAS SELAS
Mardi15	Nuit PHARMACIE PORTET	Vendredi15	Férié PHARMACIE POLLESTRES Nuit PHARMACIE POLLESTRES
Mercredi16	Nuit PHARMACIE PORTET	Samedi16	Nuit PHARMACIE POLLESTRES
Jeudi17	Nuit PHARMACIE PORTET	Dimanche17	Jour PHARMACIE POLLESTRES Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Vendredi18	Nuit PHARMACIE RIBES	Lundi18	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Samedi19	Nuit	Mardi19	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Dimanche20	Jour Nuit	Mercredi20	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Lundi21	Nuit PHARMACIE RIBES	Jeudi21	Nuit PHARMACIE POLLESTRES
Mardi22	Nuit PHARMACIE RIBES	Vendredi22	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Mercredi23	Nuit PHARMACIE RIBES	Samedi23	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Jeudi24	Nuit PHARMACIE RIBES	Dimanche24	Jour PHARMACIE DU ROND POINT Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Vendredi25	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Lundi25	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Samedi26	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Mardi26	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Dimanche27	Jour PHARMACIE DES ASPRES Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Mercredi27	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Lundi28	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Jeudi28	Nuit PHARMACIE DU ROND POINT
Mardi29	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Vendredi29	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Samedi30	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE DES ASPRES	Dimanche31	Jour PHARMACIE DU CENTRE Nuit PHARMACIE POLLESTRES

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

N°660005 - CONFLENT

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE DU CENTRE	Vendredi01	Nuit PHARMACIE ROMAN
Mercredi02	Nuit PHARMACIE DU CENTRE	Samedi02	Nuit PHARMACIE ROMAN
Jeudi03	Nuit PHARMACIE DU CENTRE	Dimanche03	Jour PHARMACIE ROMAN Nuit PHARMACIE ROMAN
Vendredi04	Nuit	Lundi04	Nuit PHARMACIE ROMAN
Samedi05	Nuit	Mardi05	Nuit PHARMACIE ROMAN
Dimanche06	Jour Nuit	Mercredi06	Nuit PHARMACIE ROMAN
Lundi07	Nuit	Jeudi07	Nuit PHARMACIE ROMAN
Mardi08	Nuit	Vendredi08	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Mercredi09	Nuit	Samedi09	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Jeudi10	Nuit	Dimanche10	Jour PHARMACIE MC PHARMA PRADES Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Vendredi11	Nuit PHARMACIE DE VINCA	Lundi11	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Samedi12	Nuit PHARMACIE DE VINCA	Mardi12	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Dimanche13	Jour PHARMACIE DE VINCA Nuit PHARMACIE DE VINCA	Mercredi13	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Lundi14	Férié PHARMACIE DE VINCA Nuit PHARMACIE DE VINCA	Jeudi14	Nuit PHARMACIE MC PHARMA PRADES
Mardi15	Nuit PHARMACIE DE VINCA	Vendredi15	Férié PHARMACIE DU CENTRE Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Mercredi16	Nuit PHARMACIE DE VINCA	Samedi16	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Jeudi17	Nuit PHARMACIE DE VINCA	Dimanche17	Jour PHARMACIE DU CENTRE Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Vendredi18	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Lundi18	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Samedi19	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Mardi19	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Dimanche20	Jour PHARMACIE PLANAS SABATER Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Mercredi20	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Lundi21	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Jeudi21	Nuit PHARMACIE DU CENTRE
Mardi22	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Vendredi22	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Mercredi23	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Samedi23	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Jeudi24	Nuit PHARMACIE PLANAS SABATER	Dimanche24	Jour PHARMACIE COMAILLS Nuit PHARMACIE COMAILLS
Vendredi25	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Lundi25	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Samedi26	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Mardi26	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Dimanche27	Jour PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Mercredi27	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Lundi28	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Jeudi28	Nuit PHARMACIE COMAILLS
Mardi29	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Vendredi29	Nuit PHARMACIE DES ORGUES
Mercredi30	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Samedi30	Nuit PHARMACIE DES ORGUES
Jeudi31	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU -FOUARD PHARMACIE DU RIBERAL	Dimanche31	Jour PHARMACIE DES ORGUES Nuit PHARMACIE DES ORGUES

N°660006 - SALANQUE

Juillet 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Mercredi02	Nuit
Jeudi03	Nuit
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Samedi05	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Dimanche06	Jour PHARMACIE DU LYDIA
	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Lundi07	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Mardi08	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Mercredi09	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Jeudi10	Nuit PHARMACIE DU LYDIA
Vendredi11	Nuit
Samedi12	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Dimanche13	Jour PHARMACIE LA LAURENTAISE
	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Lundi14	Férial PHARMACIE TORREILLANNE
	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Mardi15	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Mercredi16	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Jeudi17	Nuit PHARMACIE LA LAURENTAISE
Vendredi18	Nuit DU PORT
Samedi19	Nuit DU PORT
Dimanche20	Jour DU PORT
	Nuit DU PORT
Lundi21	Nuit DU PORT
Mardi22	Nuit DU PORT
Mercredi23	Nuit DU PORT
Jeudi24	Nuit DU PORT
Vendredi25	Nuit PHARMACIE PAGNON
Samedi26	Nuit PHARMACIE PAGNON
Dimanche27	Jour PHARMACIE PAGNON
	Nuit PHARMACIE PAGNON
Lundi28	Nuit PHARMACIE PAGNON
Mardi29	Nuit PHARMACIE PAGNON
Mercredi30	Nuit PHARMACIE PAGNON
Jeudi31	Nuit PHARMACIE PAGNON

Août 2025

Vendredi01	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Samedi02	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Dimanche03	Jour PHARMACIE SAINT ANGE
	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Lundi04	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Mardi05	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Mercredi06	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Jeudi07	Nuit PHARMACIE SAINT ANGE
Vendredi08	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Samedi09	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Dimanche10	Jour PHARMACIE TORREILLANNE
	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Lundi11	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Mardi12	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Mercredi13	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Jeudi14	Nuit PHARMACIE TORREILLANNE
Vendredi15	Férial PHARMACIE SAINT ANGE
	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Samedi16	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Dimanche17	Jour PHARMACIE LA MARINADE
	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Lundi18	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Mardi19	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Mercredi20	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Jeudi21	Nuit PHARMACIE LA MARINADE
Vendredi22	Nuit LA LEUCATINE
Samedi23	Nuit LA LEUCATINE
Dimanche24	Jour LA LEUCATINE
	Nuit LA LEUCATINE
Lundi25	Nuit LA LEUCATINE
Mardi26	Nuit LA LEUCATINE
Mercredi27	Nuit LA LEUCATINE
Jeudi28	Nuit LA LEUCATINE
Vendredi29	Nuit PHARMACIE HOF GALIAY
Samedi30	Nuit PHARMACIE HOF GALIAY
Dimanche31	Jour PHARMACIE HOF GALIAY
	Nuit PHARMACIE HOF GALIAY

N°660007 - COTE RADIEUSE

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Mercredi02	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Jeudi03	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Samedi05	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Dimanche06	Jour PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Lundi07	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Mardi08	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Mercredi09	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Jeudi10	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Vendredi11	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Samedi12	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Dimanche13	Jour PHARMACIE BOBO DURAND
	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Lundi14	Férié PHARMACIE BOBO DURAND
	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Mardi15	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Mercredi16	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Jeudi17	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Vendredi18	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Samedi19	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Dimanche20	Jour PHARMACIE CANET SUD
	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Lundi21	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Mardi22	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Mercredi23	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Jeudi24	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Vendredi25	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Samedi26	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Dimanche27	Jour PHARMACIE LA CANETOISE
	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Lundi28	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Mardi29	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE

Vendredi01	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Samedi02	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Dimanche03	Jour PHARMACIE BOBO DURAND
	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Lundi04	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Mardi05	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Mercredi06	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Jeudi07	Nuit PHARMACIE BOBO DURAND
Vendredi08	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Samedi09	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Dimanche10	Jour PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Lundi11	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Mardi12	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Mercredi13	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Jeudi14	Nuit PHARMACIE DU PORT ST CYPRIEN
Vendredi15	Férié PHARMACIE CANET SUD
	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Samedi16	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Dimanche17	Jour PHARMACIE CANET SUD
	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Lundi18	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Mardi19	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Mercredi20	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Jeudi21	Nuit PHARMACIE CANET SUD
Vendredi22	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Samedi23	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Dimanche24	Jour PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Lundi25	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Mardi26	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Mercredi27	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Jeudi28	Nuit PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
Vendredi29	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Samedi30	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE
Dimanche31	Jour PHARMACIE LA CANETOISE
	Nuit PHARMACIE LA CANETOISE

N°660008 - CERDAGNE CAPCIR

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Mercredi02	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Jeudi03	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Vendredi04	Nuit PHARMACIE BONET
Samedi05	Nuit PHARMACIE BONET
Dimanche06	Jour PHARMACIE BONET
	Nuit PHARMACIE BONET
Lundi07	Nuit PHARMACIE BONET
Mardi08	Nuit PHARMACIE BONET
Mercredi09	Nuit PHARMACIE BONET
Jeudi10	Nuit PHARMACIE BONET
Vendredi11	Nuit
Samedi12	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Dimanche13	Jour PHARMACIE DE MONT LOUIS
	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Lundi14	Férié PHARMACIE DE MONT LOUIS
	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Mardi15	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Mercredi16	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Jeudi17	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Vendredi18	Nuit PHARMACIE MARTY
Samedi19	Nuit PHARMACIE MARTY
Dimanche20	Jour PHARMACIE MARTY
	Nuit PHARMACIE MARTY
Lundi21	Nuit PHARMACIE MARTY
Mardi22	Nuit PHARMACIE MARTY
Mercredi23	Nuit PHARMACIE MARTY
Jeudi24	Nuit PHARMACIE MARTY
Vendredi25	Nuit PHARMACIE BAQUE
Samedi26	Nuit PHARMACIE BAQUE
Dimanche27	Jour PHARMACIE BAQUE
	Nuit PHARMACIE BAQUE
Lundi28	Nuit PHARMACIE BAQUE
Mardi29	Nuit PHARMACIE BAQUE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE BAQUE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE BAQUE

Vendredi01	Nuit PHARMACIE BONET
Samedi02	Nuit PHARMACIE BONET
Dimanche03	Jour PHARMACIE BONET
	Nuit PHARMACIE BONET
Lundi04	Nuit PHARMACIE BONET
Mardi05	Nuit PHARMACIE BONET
Mercredi06	Nuit PHARMACIE BONET
Jeudi07	Nuit PHARMACIE BONET
Vendredi08	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Samedi09	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Dimanche10	Jour PHARMACIE PORTE DE FRANCE
	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Lundi11	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Mardi12	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Mercredi13	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Jeudi14	Nuit PHARMACIE PORTE DE FRANCE
Vendredi15	Férié PHARMACIE EDELWEISS
	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Samedi16	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Dimanche17	Jour PHARMACIE EDELWEISS
	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Lundi18	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Mardi19	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Mercredi20	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Jeudi21	Nuit PHARMACIE EDELWEISS
Vendredi22	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Samedi23	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Dimanche24	Jour PHARMACIE DUBOIS
	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Lundi25	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Mardi26	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Mercredi27	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Jeudi28	Nuit PHARMACIE DUBOIS
Vendredi29	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Samedi30	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS
Dimanche31	Jour PHARMACIE DE MONT LOUIS
	Nuit PHARMACIE DE MONT LOUIS

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

N°660009 - ALBERES

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE GARRABE - VERGE	Vendredi01	Nuit PHARMACIE MOLET
Mercredi02	Nuit PHARMACIE GARRABE - VERGE	Samedi02	Nuit PHARMACIE MOLET
Jeudi03	Nuit PHARMACIE GARRABE - VERGE	Dimanche03	Jour PHARMACIE MOLET Nuit PHARMACIE MOLET
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Lundi04	Nuit PHARMACIE MOLET
Samedi05	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Mardi05	Nuit PHARMACIE MOLET
Dimanche06	Jour PHARMACIE DES ARCADES Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Mercredi06	Nuit PHARMACIE MOLET
Lundi07	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Jeudi07	Nuit PHARMACIE MOLET
Mardi08	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Vendredi08	Nuit PHARMACIE BARTHES
Mercredi09	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Samedi09	Nuit PHARMACIE BARTHES
Jeudi10	Nuit PHARMACIE DES ARCADES	Dimanche10	Jour PHARMACIE BARTHES Nuit PHARMACIE BARTHES
Vendredi11	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR	Lundi11	Nuit PHARMACIE BARTHES
Samedi12	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR	Mardi12	Nuit PHARMACIE BARTHES
Dimanche13	Jour PHARMACIE DU VALLESPIR Nuit PHARMACIE NORMAND	Mercredi13	Nuit PHARMACIE BARTHES
Lundi14	Férié PHARMACIE NORMAND Nuit PHARMACIE NORMAND	Jeudi14	Nuit PHARMACIE GARRABE - VERGE
Mardi15	Nuit PHARMACIE NORMAND	Vendredi15	Férié PHARMACIE GARRABE - VERGE Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Mercredi16	Nuit PHARMACIE NORMAND	Samedi16	Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Jeudi17	Nuit PHARMACIE NORMAND	Dimanche17	Jour PHARMACIE DES ARCADES Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Vendredi18	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Lundi18	Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Samedi19	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Mardi19	Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Dimanche20	Jour PHARMACIE DE REYNES Nuit PHARMACIE DE REYNES	Mercredi20	Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Lundi21	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Jeudi21	Nuit PHARMACIE DES ARCADES
Mardi22	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Vendredi22	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Mercredi23	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Samedi23	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Jeudi24	Nuit PHARMACIE DE REYNES	Dimanche24	Jour PHARMACIE DU VALLESPIR Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Vendredi25	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Lundi25	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Samedi26	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Mardi26	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Dimanche27	Jour PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Mercredi27	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Lundi28	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Jeudi28	Nuit PHARMACIE DU VALLESPIR
Mardi29	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Vendredi29	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Samedi30	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE	Dimanche31	Jour PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE Nuit PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT CROUE

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

Version Pdf 

Imprimer 

N°660010 - AGLY

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit	Vendredi01	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Mercredi02	Nuit	Samedi02	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Jeudi03	Nuit	Dimanche03	Jour PHARMACIE DU CHATEAU Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Vendredi04	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Lundi04	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Samedi05	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Mardi05	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Dimanche06	Jour PHARMACIE SERRADEIL Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Mercredi06	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Lundi07	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Jeudi07	Nuit PHARMACIE DU CHATEAU
Mardi08	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Vendredi08	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Mercredi09	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Samedi09	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Jeudi10	Nuit PHARMACIE SERRADEIL	Dimanche10	Jour PHARMACIE DU CANIGOU Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Vendredi11	Nuit PHARMACIE DE LA MIRANDE	Lundi11	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Samedi12	Nuit PHARMACIE DE LA MIRANDE	Mardi12	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Dimanche13	Jour PHARMACIE DE LA MIRANDE Nuit PHARMACIE DE LA MIRANDE	Mercredi13	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Lundi14	Férié PHARMACIE DE LA MIRANDE Nuit PHARMACIE DE PEZILLA	Jeudi14	Nuit PHARMACIE LAGUERRE PONSAILLE
Mardi15	Nuit PHARMACIE DE PEZILLA	Vendredi15	Férié PHARMACIE LAGUERRE PONSAILLE Nuit PHARMACIE LAGUERRE PONSAILLE
Mercredi16	Nuit PHARMACIE DE PEZILLA	Samedi16	Nuit PHARMACIE LAGUERRE PONSAILLE
Jeudi17	Nuit PHARMACIE DE PEZILLA	Dimanche17	Jour PHARMACIE LAGUERRE PONSAILLE Nuit PHARMACIE JAUZE
Vendredi18	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Lundi18	Nuit PHARMACIE JAUZE
Samedi19	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Mardi19	Nuit PHARMACIE JAUZE
Dimanche20	Jour PHARMACIE FONSDÉJEAN Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Mercredi20	Nuit PHARMACIE JAUZE
Lundi21	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Jeudi21	Nuit PHARMACIE JAUZE
Mardi22	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Vendredi22	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Mercredi23	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Samedi23	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Jeudi24	Nuit PHARMACIE FONSDÉJEAN	Dimanche24	Jour PHARMACIE DEBENATH Nuit PHARMACIE DEBENATH
Vendredi25	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Lundi25	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Samedi26	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Mardi26	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Dimanche27	Jour PHARMACIE DES ECOLES Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Mercredi27	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Lundi28	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Jeudi28	Nuit PHARMACIE DEBENATH
Mardi29	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Vendredi29	Nuit PHARMACIE DES OLIVIERS
Mercredi30	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Samedi30	Nuit PHARMACIE DES OLIVIERS
Jeudi31	Nuit PHARMACIE DES ECOLES	Dimanche31	Jour PHARMACIE DES OLIVIERS Nuit PHARMACIE DES OLIVIERS

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

N°660011 - PERPIGNAN

Juillet 2025

Août 2025

Mardi01	Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Mercredi02	Nuit PHARMACIE DES PYRENEES66
Jeudi03	Nuit PHARMACIE DE LA POUDRIERE
Vendredi04	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Samedi05	Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Dimanche06	Jour PHARMACIE DE LA POUDRIERE PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Lundi07	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Mardi08	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Mercredi09	Nuit PHARMACIE DU MOULIN A VENT
Jeudi10	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Vendredi11	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Samedi12	Nuit PHARMACIE DU CANIGOU
Dimanche13	Jour PHARMACIE BROCCATO PHARMACIE FOCH Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Lundi14	Férié PHARMACIE DE LA FAUCEILLE PHARMACIE DU BAS VERNET Nuit PHARMACIE BOIDIN
Mardi15	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Mercredi16	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Jeudi17	Nuit PHARMACIE BOUQUIE MESTRES
Vendredi18	Nuit PHARMACIE DE LAS COBAS
Samedi19	Nuit PHARMACIE BROCCATO
Dimanche20	Jour PHARMACIE DES HOPITAUX PHARMACIE LAMANDE Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Lundi21	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Mardi22	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Mercredi23	Nuit PHARMACIE FOCH
Jeudi24	Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Vendredi25	Nuit PHARMACIE BROCCATO
Samedi26	Nuit PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE
Dimanche27	Jour PHARMACIE LAMANDE PHARMACIE FOCH Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Lundi28	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Mardi29	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Mercredi30	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Jeudi31	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE

Vendredi01	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Samedi02	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Dimanche03	Jour PHARMACIE BROCCATO PHARMACIE LAMANDE Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Lundi04	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Mardi05	Nuit PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE
Mercredi06	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Jeudi07	Nuit PHARMACIE FOCH
Vendredi08	Nuit PHARMACIE DU MOULIN A VENT
Samedi09	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Dimanche10	Jour PHARMACIE DES HOPITAUX PHARMACIE DE LA FAUCEILLE Nuit PHARMACIE LAMANDE
Lundi11	Nuit PHARMACIE FOCH
Mardi12	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Mercredi13	Nuit PHARMACIE LAMANDE
Jeudi14	Nuit PHARMACIE BROCCATO
Vendredi15	Férié PHARMACIE DE LA FAUCEILLE PHARMACIE LAMANDE Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Samedi16	Nuit PHARMACIE BROCCATO
Dimanche17	Jour PHARMACIE DE LA POUDRIERE PHARMACIE DES HOPITAUX Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Lundi18	Nuit PHARMACIE DE LA POUDRIERE
Mardi19	Nuit PHARMACIE DE VERTEFEUILLE SUD
Mercredi20	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Jeudi21	Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Vendredi22	Nuit PHARMACIE DES PYRENEES66
Samedi23	Nuit PHARMACIE DE LA POUDRIERE
Dimanche24	Jour PHARMACIE DE VERTEFEUILLE SUD PHARMACIE DE LA FAUCEILLE Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Lundi25	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Mardi26	Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX
Mercredi27	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Jeudi28	Nuit PHARMACIE DE LA FAUCEILLE
Vendredi29	Nuit PHARMACIE DU MOULIN A VENT
Samedi30	Nuit PHARMACIE DU BAS VERNET
Dimanche31	Jour PHARMACIE DES PYRENEES66 PHARMACIE DU MOULIN A VENT Nuit PHARMACIE DES HOPITAUX

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00004

Arrêté ARS-OC n° 2025-4873 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du GARD

**Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4873 fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du GARD**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie déposé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;

Vu les tableaux de garde réceptionnés le 11 juillet 2025, complétés les 17, 21 et 22 juillet 2025, et pré-établis jusqu'au dimanche 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le GARD selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le GARD est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

A l'attention de l'ARS.

		NUIT	JOUR
SECTEUR 1	AIGUES MORTES - GRAU DU ROI	19H00 - 08H00	8H00 - 19H00
SECTEUR 2	ALES - PETITE COURONNE	19H00 - 08H30	8H30 - 19H00
SECTEUR 3	ANDUZE - ST JEAN DU GARD	19H30 - 08H30	8H30 - 19H30
SECTEUR 4	BAGNOLS S/CEZE - PONT ST ESPRIT	20H00 - 09H00	9H00 - 20H00
SECTEUR 5	BARJAC - BESSEGES - ST AMBROIX	19H00 - 09H00	9H00 - 19H00
SECTEUR 6	BEAUCAIRE		9H00 - 21H00
SECTEUR 7	ST GILLES - VAUVERT		8H30 - 20H00
SECTEUR 8	SOMMIERES	20H00 - 08H00	8H00 - 20H00
SECTEUR 9	GENOLHAC - VILLEFORT	19H00 - 09H00	9H00 - 19H00
SECTEUR 10	LE VIGAN	19H00 - 09H00	9H00 - 19H00
SECTEUR 11	NIMES	19H00 - 09H00	9H00 - 19H00
SECTEUR 12	GRANDE COURONNE ALESIENNE		9H00 - 19H00
SECTEUR 13	BELLEGARDE - ARAMON		9H00 - 19H00
SECTEUR 14	LA GARDONNENQUE		9H00 - 19H00
SECTEUR 15	UZES		8H00 - 20H00
SECTEUR 16	ROQUEMAURE - VILLENEUVE LES AV,		9H00 - 19H00
SECTEUR 17	LA VAUNAGE		9H00 - 19H00

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301001 - AIGUES MORTES - LE GRAU DU ROI						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
02/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
03/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Dimanche
03/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
04/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
05/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
06/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
07/08/2025	SAMMUT	674, avenue Camargue	30240	LE GRAU DU ROI	0466530780	Nuit
08/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
09/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
10/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Dimanche
10/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
11/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
12/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
13/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
14/08/2025	DOBROS CORINA (PHCIE DES SABLES)	91 Chemin du Mas d'Avon	30220	AIGUES MORTES	0466538309	Nuit
15/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Férié
15/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
16/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
17/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Dimanche
17/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
18/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
19/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
20/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
21/08/2025	ESCOJIDO-JANNEL (PORT CAMARGUE)	3 IMPASSE DE LA CURIEUSE	30240	LE GRAU DU ROI	0466514255	Nuit
22/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit

23/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
24/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Dimanche
24/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
25/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
26/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
27/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
28/08/2025	BOUCOIRAN	24 RUE DES SALVIAS	30240	LE GRAU DU ROI	0466514295	Nuit
29/08/2025	CATHALA - CATALAN	2 Boulevard Diderot	30220	AIGUES MORTES	0466536800	Nuit
30/08/2025	CATHALA - CATALAN	2 Boulevard Diderot	30220	AIGUES MORTES	0466536800	Nuit
31/08/2025	CATHALA - CATALAN	2 Boulevard Diderot	30220	AIGUES MORTES	0466536800	Dimanche
31/08/2025	CATHALA - CATALAN	2 Boulevard Diderot	30220	AIGUES MORTES	0466536800	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301002 - ALES + PETITE COURONNE						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	GAY ET BREJON	Centre Commercial Hyper U - Rocade Sud -	30100	ALES	0466522828	Nuit
02/08/2025	JOUTARD GUILLAUME (DE CLAVIERES)	CENTRE COMMERCIAL CLAVIERES - ESPLANADE DE CLAVIER	30100	ALES	0466301286	Nuit
03/08/2025	RAYNAUD - MOTTART	4 RUE VINCENT FAITA	30480	CENDRAS	0466861887	Dimanche
03/08/2025	SIGALA LAURENT	14 QUAI FERREOL	30100	ALES	0466566863	Nuit
04/08/2025	CASADO	Rue Jules Ferry	30520	ST MARTIN DE VALGALGUES	0466787411	Nuit
05/08/2025	ALLE & RODIERE & BEAU	762, MONTEE DE SILHOL	30100	ALES	0466309792	Nuit
06/08/2025	SOULIER FRANCOIS (PRADEN - ROCADE)	CENTRE COMMERCIAL LECLERC - ZAC DE RIEU - ROCADE E	30100	ALES	0466786247	Nuit
07/08/2025	PRADEN	198 Avenue des Frères Lumières	30100	ALES	0466302260	Nuit
08/08/2025	GIBAULT	Centre Commercial Intermarché	30380	ST CHRISTOL LES ALES	0698410156	Nuit
09/08/2025	ALLE & RODIERE & BEAU	762, MONTEE DE SILHOL	30100	ALES	0466309792	Nuit
10/08/2025	CORDESSE-DELAROCHE ET CORDESSE	14, place des Martyrs de la Résistance	30100	ALES	0466525413	Nuit
10/08/2025	PETOLAT A	173 ROUTE DE NÎMES	30100	ALES	0466525042	Dimanche
11/08/2025	VANSAM MARTY ANE	36, RUE DU CHATEAU	30380	ST CHRISTOL LES ALES	0466609013	Nuit
12/08/2025	ZRARA DORA (PRADEN CENTRE)	4 rue du 19 mars 1962	30100	ALES	0411719785	Nuit
13/08/2025	DURAND	13, AVENUE DU 8 MAI	30520	ST MARTIN DE VALGALGUES	0466862245	Nuit
14/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTR'ALES	19 RUE EDGAR QUINET	30100	ALES	0466525224	Nuit
15/08/2025	RAYNAUD - MOTTART	4 RUE VINCENT FAITA	30480	CENDRAS	0466861887	Nuit
15/08/2025	SIGALA LAURENT	14 QUAI FERREOL	30100	ALES	0466566863	Férié
16/08/2025	HERBAUX ET LEGRAND	4, RUE ALBERT 1ER	30100	ALES	0466523406	Nuit
17/08/2025	CHAINIEUX	1601 ROUTE DE NÎMES	30560	ST HILAIRE DE BRETHMAS	0466610581	Nuit
17/08/2025	LE COSTOEC-OLIVIER	La Jasse de Bernard - 6 Rue des Ecoles	30560	ST HILAIRE DE BRETHMAS	0466301308	Dimanche
18/08/2025	TAYLOR-FISCHER & FISCHER (TAMARIS)	1 B, RUE AUGUSTE DELAUNE	30100	ALES	0466860020	Nuit
19/08/2025	PETOLAT A	173 ROUTE DE NÎMES	30100	ALES	0466525042	Nuit
20/08/2025	CROCIANI ET MONNIER	1 Bis Avenue Marcel Cachin	30100	ALES	0466524939	Nuit
21/08/2025	TOMAS NICOLAS	4 Rue Saint Jean	30340	ST PRIVAT DES VIEUX	0466862931	Nuit
22/08/2025	EPINAT CHRISTIAN - M EPINAT ARNAUD ET LAURENT	8 RUE DU COMMANDANT AUDIBERT	30100	ALES	0466860650	Nuit

23/08/2025	LE COSTOEC-OLIVIER	La Jasse de Bernard - 6 Rue des Ecoles	30560	ST HILAIRE DE BRETHMAS	0466301308	Nuit
24/08/2025	BLACHERE - ALDEBERT	18, Avenue Stalingrad	30100	ALES	0466308396	Nuit
24/08/2025	SOULIER FRANCOIS (PRADEN - ROCADE)	CENTRE COMMERCIAL LECLERC - ZAC DE RIEU - ROCADE E	30100	ALES	0466786247	Dimanche
25/08/2025	RASPAL-DUMAS	45, Route de Bagnols	30340	ST PRIVAT DES VIEUX	0466566450	Nuit
26/08/2025	GAY ET BREJON	Centre Commercial Hyper U - Rocade Sud -	30100	ALES	0466522828	Nuit
27/08/2025	JOUTARD GUILLAUME (DE CLAVIERES)	CENTRE COMMERCIAL CLAVIERES - ESPLANADE DE CLAVIER	30100	ALES	0466301286	Nuit
28/08/2025	SIGALA LAURENT	14 QUAI FERREOL	30100	ALES	0466566863	Nuit
29/08/2025	CASADO	Rue Jules Ferry	30520	ST MARTIN DE VALGALGUES	0466787411	Nuit
30/08/2025	PELISSIER-COMBESCURE JM	151 AVENUE MAURICE THOREZ	30100	ALES	0466075282	Nuit
31/08/2025	SOULIER FRANCOIS (PRADEN - ROCADE)	CENTRE COMMERCIAL LECLERC - ZAC DE RIEU - ROCADE E	30100	ALES	0466786247	Nuit
31/08/2025	VANSAM MARTY ANE	36, RUE DU CHATEAU	30380	ST CHRISTOL LES ALES	0466609013	Dimanche

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301003 - Anduze-St Jean du Gard-Lasalle						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
02/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
03/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Dimanche
03/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
04/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
05/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
06/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
07/08/2025	BOISSET ET GAUJAC	217 ROUTE D'ANDUZE - QUAI GRANAUD SUD	30140	BOISSET ET GAUJAC	0660040586	Nuit
08/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
09/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
10/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Dimanche
10/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
11/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
12/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
13/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
14/08/2025	PENSA JOUHAUD	1 RUE SAINTE CROIX DE CARDELLE	30460	LASALLE	0466852039	Nuit
15/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Férié
15/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
16/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
17/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Dimanche
17/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
18/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
19/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
20/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
21/08/2025	DUGUET (DES CEVENNES)	25, Plan de Brie	30140	ANDUZE	0466617048	Nuit
22/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
23/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit

24/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Dimanche
24/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
25/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
26/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
27/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
28/08/2025	DE SAINT JEAN DU GARD SELARL	ROUTE DE FLORAC	30270	ST JEAN DU GARD	0466853168	Nuit
29/08/2025	TEISSONIERE THOMAS	2 PLACE DES HIRONDELLES	30140	BAGARD	0668402012	Nuit
30/08/2025	TEISSONIERE THOMAS	2 PLACE DES HIRONDELLES	30140	BAGARD	0668402012	Nuit
31/08/2025	TEISSONIERE THOMAS	2 PLACE DES HIRONDELLES	30140	BAGARD	0668402012	Dimanche
31/08/2025	TEISSONIERE THOMAS	2 PLACE DES HIRONDELLES	30140	BAGARD	0668402012	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301004 - BAGNOLS - PONT ST ESPRIT						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	DE CAVILLARGUES	9 PLACE DE LA POSTE	30330	CAVILLARGUES	0466820774	Nuit
02/08/2025	JOUCLA STEPHANIE	Galerie Marchande Intermarché	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466897974	Plage
02/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
03/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Dimanche
03/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
04/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
05/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
06/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
07/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
08/08/2025	MEJEAN PAOLI	Place des Martyrs	30330	TRESQUES	0466395011	Nuit
09/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
09/08/2025	PREISS - ALEXANDRE	C C CHAMPION - 305, AVENUE DE LA MAYRE	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466890664	Plage
10/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Dimanche
10/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
11/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
12/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
13/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
14/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
15/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Férié
15/08/2025	DANCAUSSE - LASBUGUES	43 RUE CHARLES MENGAILHOU	30130	PONT ST ESPRIT	0466391681	Nuit
16/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
16/08/2025	SANTORI	1, place Auguste MALLET	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466896152	Plage
17/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Dimanche
17/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
18/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
19/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
20/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
21/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit
22/08/2025	GANDI MANON	271 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	30130	PONT ST ESPRIT	0466390875	Nuit

23/08/2025	PREISS - ALEXANDRE	C C CHAMPION - 305, AVENUE DE LA MAYRE	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466890664	Plage
23/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
24/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Dimanche
24/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
25/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
26/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
27/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
28/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
29/08/2025	PREISS - MUNOZ	1,2 rue Jean Nouguier	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895891	Nuit
30/08/2025	BOURRET - MARGARYAN - MOURRET	10 Boulevard Théodore Lacombe	30200	BAGNOLS SUR CEZE	0466895727	Plage
30/08/2025	MALAVIOLLE	Rue de la République	30330	CONNAUX	0466820005	Nuit
31/08/2025	MALAVIOLLE	Rue de la République	30330	CONNAUX	0466820005	Dimanche
31/08/2025	MALAVIOLLE	Rue de la République	30330	CONNAUX	0466820005	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301005 - BARJAC - BESSEGES - SAINT AMBROIX						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	POMARET - MARC	19 BOULEVARD DU PORTALET	30500	ST AMBROIX	0466240041	Nuit
02/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
03/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Dimanche
03/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
04/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
05/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
06/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
07/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
08/08/2025	REAUX BAUMES	850 ROUTE DE LA CEZE	30160	ROBIAC ROCHESSADOULE	0466252571	Nuit
09/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
10/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Dimanche
10/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
11/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
12/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
13/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
14/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
15/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Férié
15/08/2025	CRES - VEYSSEYRE	29 AVENUE DU MOULIN	30960	LES MAGES	0466256983	Nuit
16/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
17/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Dimanche
17/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
18/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
19/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
20/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
21/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
22/08/2025	LEGRAND PORTAL	1 Avenue Pasteur - Gammal	30410	MOLIERES SUR CEZE	0466243959	Nuit
23/08/2025	BARLE - BENICHOU	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
24/08/2025	BARLE - BENICHOU	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Dimanche

24/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
25/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
26/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
27/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
28/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
29/08/2025	BARLE - BENICHO	AVENUE JEAN TASSY	30430	BARJAC	0466245071	Nuit
30/08/2025	BUZER	La Cantonnade	30960	ST FLORENT SUR AUZONNET	0466256465	Nuit
31/08/2025	BUZER	La Cantonnade	30960	ST FLORENT SUR AUZONNET	0466256465	Dimanche
31/08/2025	BUZER	La Cantonnade	30960	ST FLORENT SUR AUZONNET	0466256465	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301006 - BEAUCAIRE						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
02/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
03/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Dimanche
04/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
05/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
06/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
07/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
08/08/2025	SERGHINI-IDRISSI	C.C. Carrefour	30300	BEAUCAIRE	0466591871	Plage
16/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
17/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Dimanche
18/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
19/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
20/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
21/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
22/08/2025	OUHDOUCH	7 Quai Général de Gaulle	30300	BEAUCAIRE	0466592953	Plage
23/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage
24/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Dimanche
25/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage
26/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage
27/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage
28/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage
29/08/2025	MARTIN - SAMMUT	13, Avenue de Farciennes	30300	BEAUCAIRE	0466592141	Plage

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301009 - GENOLHAC - VILLEFORT						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
04/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
05/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
08/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
09/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
10/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Dimanche
10/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
11/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
12/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
18/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
19/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
22/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
23/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
24/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Dimanche
24/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
25/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit
26/08/2025	VERCIER (DE LA REGORDANE)	Avenue de la Libération	30450	GENOLHAC	0466611071	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301010 - LE VIGAN						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	LOPEZ-TROMEL	7 bis avenue Rhin et Danube	30610	SAUVE	0466775061	Nuit
01/08/2025	TIBI PIERRE-OLIVIER	11 PLACE DU QUAI	30120	LE VIGAN	0467810363	Nuit
09/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
09/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
10/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
10/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Dimanche
10/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Dimanche
10/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
11/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
11/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
12/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
12/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
13/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
13/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
14/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
14/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
15/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Nuit
15/08/2025	GARRIGUES	3, Place BONALD	30120	LE VIGAN	0467810010	Férié
15/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Férié
15/08/2025	ROUAN	ROUTE DE NIMES	30170	ST HIPPOLYTE DU FORT	0466772242	Nuit
16/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
17/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Dimanche
17/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
18/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
19/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
20/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
21/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
22/08/2025	BOUET FLORENT	12 AVENUE DU PONT NEUF	30440	SUMENE	0467813560	Nuit
23/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
23/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit
24/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Dimanche
24/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
24/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Dimanche
24/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit
25/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
25/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit

26/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
26/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit
27/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
27/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit
28/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
28/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit
29/08/2025	BOURIDAH	40 Quai André CHAMSON	30570	VAL D AIGOUAL	0467822007	Nuit
29/08/2025	PAULIN PIERRE	34 B RUE DU Dr ROCHEBLAVE	30260	QUISSAC	0466773146	Nuit

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301011 - NIMES						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	RENAUME	Centre Commercial INTERMARCHE NÎMES SOLEIL	30000	NIMES	0466261561	Nuit
02/08/2025	RENAUME	Centre Commercial INTERMARCHE NÎMES SOLEIL	30000	NIMES	0466261561	Nuit
03/08/2025	RENAUME	Centre Commercial INTERMARCHE NÎMES SOLEIL	30000	NIMES	0466261561	Nuit
03/08/2025	REY	18 AVENUE JEAN JAURES	30900	NIMES	0466232476	Dimanche
04/08/2025	BRAMONT D (DE L'HORLOGE)	1 Place de l'Horloge	30000	NIMES	0466361171	Nuit
05/08/2025	BRAMONT D (DE L'HORLOGE)	1 Place de l'Horloge	30000	NIMES	0466361171	Nuit
06/08/2025	BRAMONT D (DE L'HORLOGE)	1 Place de l'Horloge	30000	NIMES	0466361171	Nuit
07/08/2025	VERDIER JEAN-MARIE	186, ROUTE D'AVIGNON	30000	NIMES	0466267011	Nuit
08/08/2025	VERDIER JEAN-MARIE	186, ROUTE D'AVIGNON	30000	NIMES	0466267011	Nuit
09/08/2025	VERDIER JEAN-MARIE	186, ROUTE D'AVIGNON	30000	NIMES	0466267011	Nuit
10/08/2025	JEANNE D'ARC	329, Avenue Bir Hakeim	30000	NIMES	0466266447	Nuit
10/08/2025	RODIER	19 bis, Route d'Alès	30000	NIMES	0466231930	Dimanche
11/08/2025	JEANNE D'ARC	329, Avenue Bir Hakeim	30000	NIMES	0466266447	Nuit
12/08/2025	JEANNE D'ARC	329, Avenue Bir Hakeim	30000	NIMES	0466266447	Nuit
13/08/2025	BONNET - SCOTTO DI VETTIMO	GRANDE PHARMACIE GERBAUD	30900	NIMES	0466673482	Nuit
14/08/2025	BONNET - SCOTTO DI VETTIMO	GRANDE PHARMACIE GERBAUD	30900	NIMES	0466673482	Nuit
15/08/2025	BONNET - SCOTTO DI VETTIMO	GRANDE PHARMACIE GERBAUD	30900	NIMES	0466673482	Nuit
15/08/2025	PELENC	Rue des lauriers - Ville Active	30900	NIMES	0466843050	Féried
16/08/2025	BEAUFILS - POUDEVIGNE	12, Place de la Maison Carrée	30000	NIMES	0466672154	Nuit
17/08/2025	BEAUFILS - POUDEVIGNE	12, Place de la Maison Carrée	30000	NIMES	0466672154	Nuit
17/08/2025	SAMMUT J- L	1, square de la Bouquerie (en haut du gambetta)	30000	NIMES	0466673525	Dimanche
18/08/2025	BEAUFILS - POUDEVIGNE	12, Place de la Maison Carrée	30000	NIMES	0466672154	Nuit
19/08/2025	BOTTREAU MANON	226 Allée de Séville - Le Mas Carbonnel	30000	NIMES	0466272688	Nuit
20/08/2025	BOTTREAU MANON	226 Allée de Séville - Le Mas Carbonnel	30000	NIMES	0466272688	Nuit
21/08/2025	BOTTREAU MANON	226 Allée de Séville - Le Mas Carbonnel	30000	NIMES	0466272688	Nuit
22/08/2025	GRANDE PHARMACIE DES MAS	932 ROUTE DE COURBESSAC	30000	NIMES	0466673285	Nuit

23/08/2025	GRANDE PHARMACIE DES MAS	932 ROUTE DE COURBESSAC	30000	NIMES	0466673285	Nuit
24/08/2025	GRANDE PHARMACIE DES MAS	932 ROUTE DE COURBESSAC	30000	NIMES	0466673285	Nuit
24/08/2025	SARAMITO-GLEIZES	11 Rue GUIZOT	30000	NIMES	0466676371	Dimanche
25/08/2025	BRETTES PHILIPPE	5 AVENUE GEORGES POMPIDOU	30900	NIMES	0466288400	Nuit
26/08/2025	BRETTES PHILIPPE	5 AVENUE GEORGES POMPIDOU	30900	NIMES	0466288400	Nuit
27/08/2025	BRETTES PHILIPPE	5 AVENUE GEORGES POMPIDOU	30900	NIMES	0466288400	Nuit
28/08/2025	CABANEL ET GAULTIER	53, RUE DE BEUCAIRE	30000	NIMES	0466679942	Nuit
29/08/2025	CABANEL ET GAULTIER	53, RUE DE BEUCAIRE	30000	NIMES	0466679942	Nuit
30/08/2025	CABANEL ET GAULTIER	53, RUE DE BEUCAIRE	30000	NIMES	0466679942	Nuit
31/08/2025	CASTAN (DES LILAS)	25 RUE ANDRE SIMON	30900	NIMES	0466848100	Nuit
31/08/2025	MANGIN	13, boulevard Victor HUGO	30000	NIMES	0466672236	Dimanche

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301013 - ARAMON - BELLEGARDE						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
02/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
02/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
03/08/2025	STEFANOVIC	1 BIS, RUE JEANNE D'ARC	30127	BELLEGARDE	0466016830	Dimanche
09/08/2025	LAFITTE - BROCHET	7, Route de Nîmes	30230	BOUILLARGUES	0466200900	Plage
09/08/2025	LAFITTE - BROCHET	7, Route de Nîmes	30230	BOUILLARGUES	0466200900	Plage
09/08/2025	SAVAJOLS CYNTHIA	55, GRAND' RUE	30230	BOUILLARGUES	0466202682	Plage
09/08/2025	SAVAJOLS CYNTHIA	55, GRAND' RUE	30230	BOUILLARGUES	0466202682	Plage
10/08/2025	CABAUD CAMILLE	RESIDENCE LE CONCORDE - AV DE LA CAMARGUE	30128	GARONS	0466700177	Dimanche
15/08/2025	CARIAT ET THOMAS	8, Place de la Mairie	30230	RODILHAN	0466200875	Férié
16/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
16/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
17/08/2025	PHARMACIE CARRETON	60 place des coopératives	30320	BEZOUCÉ	0466751550	Dimanche
23/08/2025	LAFITTE - BROCHET	7, Route de Nîmes	30230	BOUILLARGUES	0466200900	Plage
23/08/2025	LAFITTE - BROCHET	7, Route de Nîmes	30230	BOUILLARGUES	0466200900	Plage
23/08/2025	SAVAJOLS CYNTHIA	55, GRAND' RUE	30230	BOUILLARGUES	0466202682	Plage
23/08/2025	SAVAJOLS CYNTHIA	55, GRAND' RUE	30230	BOUILLARGUES	0466202682	Plage
24/08/2025	CARRETERO DELPHINE	RUE SAINT DIDIER - 1 PLACE DU MARCHÉ	30320	ST GERVAIS	0466752675	Dimanche
30/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
30/08/2025	FAURE - TAGUET	312 ROUTE DE BOUILLARGUES	30129	MANDUEL	0466200483	Plage
31/08/2025	BOUZAI-DI-TIALI NABILE	2, Rue des Alizés	30128	GARONS	0466701806	Dimanche

Prévisionnel des Gardes du Secteur : n°301015 - UZES						
Mois de Aout 2025						
Date	Nom de la Pharmacie	Adresse	C.postal	Commune	Téléphone	Type
01/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
02/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
03/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Dimanche
04/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
05/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
06/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
07/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
08/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
09/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Plage
10/08/2025	PHARMACIE PAYAN	11, boulevard GAMBETTA	30700	UZES	0466221074	Dimanche
11/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Plage
12/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Plage
13/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Plage
14/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Plage
15/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Férié
16/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Plage
17/08/2025	GUEGAN - PETRUS (PHARMACIE DE LA MAIRIE)	8 PLACE ALBERT 1ER	30700	UZES	0466221120	Dimanche
18/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
19/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
20/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
21/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
22/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
23/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Plage
24/08/2025	GOULABERT - MOULINAS (PH DU DUCHE)	28, AVENUE DE LA GARE	30700	UZES	0466224245	Dimanche

25/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
26/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
27/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
28/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
29/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
30/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Plage
31/08/2025	EMMANUEL (LES PORTES D'UZES)	PHARMACIE LES PORTES D'UZES	30700	UZES	0466221168	Dimanche

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00001

Arrêté ARS-OC n° 2025-4874 du 22/07/2025
portant fermeture définitive d'une officine de
pharmacie à NÎMES (Gard)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ARRÊTE ARS-OC n° 2025 – 4874

Portant fermeture définitive d'une officine de pharmacie à NÎMES (Gard)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-22 ; L.5125-5-1, L.5125-3, L.5125-38, R.5132-32 et suivants ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu le courrier en date du 10 avril 2025, adressé par l'intermédiaire de la Société LES AVOCATS DU THELEME domiciliée à Montpellier, au nom de la PHARMACIE ROUSSILLON dénommée « Pharmacie de la Croix de Fer », sise 11 Rue Ranguel à NÎMES (30000), faisant part de la fermeture définitive au 30 juin 2025 au soir de l'officine de pharmacie que Madame ROUSSILLON Catherine exploite et de la restitution à cette date de la licence n° 30#000420 délivrée le 9 juin 1994 ; et sollicitant au préalable l'avis de l'agence régionale de santé Occitanie conformément à l'article L5125-5-1 du code de la santé publique ;
- Vu les précisions apportées dans le courrier susvisé selon lesquelles cette demande intervient dans le cadre d'une restructuration du réseau officinal au sein de la commune de NÎMES, et s'accompagne d'une indemnité de la PHARMACIE MEIGNAN (SARL) dénommée « Pharmacie Saint-Charles » sise 42 Boulevard Gambetta à NÎMES (30000) au profit de la PHARMACIE ROUSSILLON ;
- Vu l'avis préalable favorable du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie en date du 14 mai 2025 ;
- Vu les précisions complémentaires apportées par courrier du 3 juillet 2025 concernant la destruction des produits stupéfiants et produits chimiques de l'officine le 1^{er} juillet 2025 en présence de Madame MEIGNAN Nathalie, pharmacienne témoin, la reprise du stock de médicaments et des différents registres (stupéfiants, médicaments dérivés du sang et ordonnanciers) par la PHARMACIE MEIGNAN (SARL) dénommée « Pharmacie Saint-Charles » sise 42 Boulevard Gambetta à NÎMES (30000) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La cessation définitive d'activité au 30 juin 2025 au soir de l'officine de pharmacie exploitée par Madame ROUSSILLON Catherine, sise 11 Rue Ranguel à NÎMES (30000), est constatée.

La licence n° 30#000420 est caduque à cette date.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est notifié à l'auteur de la demande.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00002

Arrêté ARS-OC n° 2025-4875 du 22/07/2025
portant autorisation de transfert intra-communal
d'une officine de pharmacie à LUC-SUR-ORBIEU
(Aude)

ARRÊTE ARS-OC n° 2025 – 4875

Portant autorisation de transfert intra-communal d'une officine de pharmacie à LUC-SUR-ORBIEU (Aude)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie ;

- Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-20 et R 5125-1 à R 5125-11 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- Vu** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L 5125-3,1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;
- Vu** le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu** la demande adressée le 28 novembre 2024, réceptionnée le 2 décembre 2024, et complétée les 18 et 30 avril 2025 et le 3 mai 2025 par la PHARMACIE JEAN-PIERRE (EIRL) représentée par Madame JEAN-PIERRE Pascale, tendant au transfert de l'officine de pharmacie dont elle est titulaire et qu'elle exploite à LUC-SUR-ORBIEU (11200) depuis le 1^{er} octobre 2003, sous la licence n° 11#000198, Grand Rue, vers un nouveau local situé 3F Rue de Fontfroide (Référence cadastrale A2374), dans la même commune ;
- Vu** l'avis du Conseil Régional Occitanie de l'Ordre National des Pharmaciens du 4 juillet 2025 ;
- Vu** l'avis du représentant du Syndicat des Pharmaciens pour la région Occitanie du 8 juin 2025 ;
- Vu** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine pour la région Occitanie du 12 mai 2025 ;

CONSIDERANT que la commune de LUC-SUR-ORBIEU compte une population municipale recensée de 1 159 habitants selon les données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et 1 officine de pharmacie qui est celle du demandeur ;

CONSIDERANT que l'officine actuelle se situe au centre du village, au rez-de-chaussée d'une maison de village dans des locaux exigus, ne permettant pas de répondre aux nouvelles missions des pharmaciens d'officine ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité s'effectue à 230 mètres à pied de son emplacement d'origine, au sein du même quartier que celui d'origine délimité par les limites communales, et que l'officine du demandeur est la seule officine présente au sein de cette commune, et qu'ainsi, en application de l'article L.5125-3-3 du code de la santé publique, le caractère optimal est apprécié au regard des seules conditions prévues au 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 ;

CONSIDERANT que les 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 susvisé du code de la santé publique, disposent :
« 1° L'accès à la nouvelle officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et, le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ; 2° Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilités mentionnées aux articles L. 164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1 A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence » ;

CONSIDERANT que le nouveau local est situé dans un ensemble immobilier à construire, au sein d'une maison multiservices qui accueillera la future pharmacie, qu'il disposera d'un espace de vente de plain-pied et plus spacieux, répondant aux besoins d'accessibilité de la population notamment pour les personnes à mobilité réduite ;

CONSIDERANT que l'emplacement projeté offrira une parfaite visibilité depuis la rue de Fontfroide, et sera accessible à la fois par les piétons (aménagement piétonniers) et les véhicules motorisés (parking) ;

CONSIDERANT l'avis émis par le pharmacien inspecteur de santé publique sur les conditions d'installation envisagées pour la future officine ;

CONSIDERANT que les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions prévues aux articles R.5125-8 et R.5125-9 et au 2° de l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'ensemble des éléments sus développés, le transfert envisagé répond aux conditions posées par l'article L. 5125-3 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que le dossier de transfert, déclaré complet le 3 mai 2025, sous le n° 2025-11-0023, instruit par les services de la Direction du Premier Recours de l'Agence régionale de santé Occitanie, répond aux exigences de la réglementation en vigueur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame JEAN-PIERRE Pascale est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite au nom de la PHARMACIE JEAN-PIERRE (EIRL), sise Grand Rue à LUC-SUR-ORBIEU (11200), vers un nouveau local situé 3F Rue de Fontfroide (Référence cadastrale A2374), dans la même commune.

La licence ainsi octroyée est enregistrée sous le n° 11#000585.

ARTICLE 2 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

L'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

ARTICLE 3 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au Directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est notifié à l'auteur de la demande.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00005

Arrêté ARS-OC n° 2025-4876 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie de l'Ariège

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4876 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de l'Ariège

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août au dimanche 10 août 2025 est organisé pour l'Ariège selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour l'Ariège est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
01/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
01/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
01/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
02/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
02/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
02/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
02/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
03/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
03/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	09:00 à 19:00
03/08/2025	DES GRANDS COUVERTS	32 cours du Jeu de Mail	09500	MIREPOIX	19:00 à 09:00
03/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIER	09:00 à 19:00
03/08/2025	DUTERTE	11 route de Mirepoix	09100	PAMIER	19:00 à 09:00
03/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	09:00 à 19:00
03/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
04/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
04/08/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
04/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
04/08/2025	MUNOZ	32 avenue des Pyrénées	09340	VERNIOLLE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
05/08/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
05/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
05/08/2025	MUNOZ	32 avenue des Pyrénées	09340	VERNIOLLE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
06/08/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
06/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
06/08/2025	MUNOZ	32 avenue des Pyrénées	09340	VERNIOLLE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DU JARDIN	2 rue de la Résistance	09000	FOIX	19:00 à 09:00
07/08/2025	DU POG	Rue des Pyrénées	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
07/08/2025	SAVALL	33 rue Nationale	09160	PRAT BONREPAUX	19:00 à 09:00
07/08/2025	MUNOZ	32 avenue des Pyrénées	09340	VERNIOLLE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
08/08/2025	CATHARE	1 place de la République	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
08/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
08/08/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
09/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
09/08/2025	CATHARE	1 place de la République	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
09/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
09/08/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU CHATEAU	1 place parmentier	09000	FOIX	19:00 à 09:00
10/08/2025	CATHARE	1 place de la République	09300	LAVELANET	09:00 à 19:00
10/08/2025	CATHARE	1 place de la République	09300	LAVELANET	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU HAUT SALAT	ille moula	09140	OUST	19:00 à 09:00
10/08/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	09:00 à 19:00
10/08/2025	MARECHAL	avenue Jacques Carrié	09120	VARILHES	19:00 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00
04/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
 26-28 Parc-Club du Millénaire
 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
 34067 MONTPELLIER CEDEX 2
occitanie.ars.sante.fr



05/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE LA LEZE	5 rue Théophile Delcasse	09210	LEZAT SUR LEZE	19:30 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00006

Arrêté ARS-OC n° 2025-4877 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie de l'Aveyron

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4877 fixant le service de garde et le service d’urgence des officines de pharmacie de l’Aveyron

Le Directeur Général de l’Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l’Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l’appel à la cessation du service de garde et d’urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l’Union des Syndicats de Pharmaciens d’Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d’officine) en charge localement de l’organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d’ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu’un service d’urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d’ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l’exception de celles mentionnées à l’article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d’urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l’approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août au dimanche 10 août 2025 est organisé pour l'Aveyron selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
01/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
01/08/2025	DU LARZAC	2 avenue Général de Gaulle	12230	LA CAVALERIE	19:00 à 09:00
01/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
01/08/2025	DES VIGNES	Tour de Ville	12330	MARCILLAC	12:00 à 14:30
01/08/2025	DES VIGNES	Tour de Ville	12330	MARCILLAC	19:00 à 09:00
01/08/2025	DU PARC	2 rue Louis Armand	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
01/08/2025	DES LACS	Zone commerciale du Levezou , La Lande	12290	PONT DE SALARS	19:30 à 09:00
01/08/2025	ARNAUD	19 rue Béteille	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
01/08/2025	PHARMACIE DES LACS	Route de Montézic	12460	ST AMANS DES COTS	12:00 à 14:00
01/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
01/08/2025	CENTRALE	7-9 place des Fruits	12130	ST GENIEZ D OLT	19:00 à 09:00
01/08/2025	LEMAIRE	16 route de Rodez	12440	LA SALVETAT PEYRALES	19:00 à 09:00
01/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
01/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
01/08/2025	DE THERONDELS	Le Bourg	12600	THERONDELS	12:00 à 14:00
01/08/2025	CHEBLI	Rue Coustel	12400	VABRES L ABBAYE	19:00 à 09:00
01/08/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	19:00 à 09:00
01/08/2025	PHILOREAU REDON	9 avenue Joseph Vidal	12580	VILLECOMTAL	12:00 à 14:30
01/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
02/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
02/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
02/08/2025	DU LARZAC	2 avenue Général de Gaulle	12230	LA CAVALERIE	19:00 à 09:00
02/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
02/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
02/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 19:00
02/08/2025	DU PARC	2 rue Louis Armand	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
02/08/2025	DU MONASTERE	36 avenue de Millau	12000	LE MONASTERE	20:00 à 08:00
02/08/2025	DES LACS	Zone commerciale du Levezou , La Lande	12290	PONT DE SALARS	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
02/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
02/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
02/08/2025	LEMAIRE	16 route de Rodez	12440	LA SALVETAT PEYRALES	19:00 à 09:00
02/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
02/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
02/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
02/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	12:15 à 19:00

03/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	09:00 à 19:00
03/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
03/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	08:30 à 19:30
03/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
03/08/2025	DU LARZAC	2 avenue Général de Gaulle	12230	LA CAVALERIE	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU LARZAC	2 avenue Général de Gaulle	12230	LA CAVALERIE	19:00 à 09:00
03/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
03/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	09:00 à 19:00
03/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
03/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU PARC	2 rue Louis Armand	12100	MILLAU	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU PARC	2 rue Louis Armand	12100	MILLAU	19:00 à 09:00
03/08/2025	PHARMACIE LA BALEINE	26 route d'Espalion	12850	ONET LE CHATEAU	08:00 à 20:00
03/08/2025	DES LACS	Zone commerciale du Levezou , La Lande	12290	PONT DE SALARS	09:00 à 19:30
03/08/2025	DES LACS	Zone commerciale du Levezou , La Lande	12290	PONT DE SALARS	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE LA CROIX GRANDE	52 avenue Tarayre	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
03/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	09:00 à 19:00
03/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
03/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
03/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
03/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	09:00 à 19:00
03/08/2025	LEMAIRE	16 route de Rodez	12440	LA SALVETAT PEYRALES	19:00 à 09:00
03/08/2025	LEMAIRE	16 route de Rodez	12440	LA SALVETAT PEYRALES	09:00 à 19:00
03/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	09:00 à 19:00
03/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
03/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	09:00 à 19:00
03/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
03/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:30 à 19:30
03/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
04/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
04/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
04/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
04/08/2025	DE DRUELLE	Lotissement Le Bouldou	12510	DRUELLE	20:00 à 08:00
04/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
04/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
04/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 14:30
04/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00

04/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
04/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
04/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
04/08/2025	PHARMACIE PERTUISOT SELAS	2 allée Aristide Briand	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:00 à 19:00
05/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
05/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
05/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
05/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
05/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
05/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	12:15 à 13:45
05/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 14:30
05/08/2025	CENTRALE	11 place du Bourg	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
05/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
05/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
05/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
06/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
06/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
06/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
06/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	12:15 à 13:45
06/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 14:30
06/08/2025	DU TOUAT	18 rue du Touat	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
06/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
06/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
06/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00

07/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE CAPDENAC	14 rue de la République	12700	CAPDENAC GARE	19:30 à 08:30
07/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
07/08/2025	MARTY	Espace Alexandre Bessière	12500	ESPALION	19:00 à 09:00
07/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	19:30 à 08:30
07/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	12:15 à 13:45
07/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 14:30
07/08/2025	FOCH LAFAYETTE	10 RUE COMBAREL	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
07/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
07/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
07/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LA GARE	4 place de la Gare	12150	SEVERAC LE CHATEAU	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
08/08/2025	SALES-GSA	Rue Principale	12370	BELMONT SUR RANCE	19:00 à 09:00
08/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
08/08/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
08/08/2025	CHARIGNON-DUMAS	41 chemin du Communal	12270	LA FOUILLADE	12:15 à 13:45
08/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE LANUEJOULS	520 avenue du Rouergue	12350	LANUEJOULS	12:00 à 14:30
08/08/2025	GILLET MAYANOBE	45 village des Artisans	12300	LIVINHAC LE HAUT	19:30 à 08:30
08/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	19:00 à 09:00
08/08/2025	DU FAUBOURG	70 rue Bêteille	12000	RODEZ	20:00 à 08:00
08/08/2025	DE LA SORGUES	10 boulevard Charles de Gaulle	12400	ST AFFRIQUE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE L'ARGENCE	Place des Tilleuils	12420	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	12:00 à 14:00
08/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
08/08/2025	PHARMACIE ALIBERT	Signe Long	12560	ST LAURENT D OLT	19:00 à 09:00
08/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DUPONT	14 place de la République	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
09/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Affrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
09/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
09/08/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
09/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
09/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	12:00 à 14:00

09/08/2025	GILLET MAYANOBE	45 village des Artisans	12300	LIVINHAC LE HAUT	19:30 à 08:30
09/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	12:00 à 14:00
09/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	19:00 à 09:00
09/08/2025	DES COSTES ROUGES	3 rue des Loriots	12850	ONET LE CHATEAU	20:00 à 08:00
09/08/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	12:00 à 19:00
09/08/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
09/08/2025	PHARMACIE ALIBERT	Signe Long	12560	ST LAURENT D OLT	19:00 à 09:00
09/08/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
09/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
09/08/2025	DUPONT	14 place de la République	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	12:15 à 19:00
09/08/2025	DUPONT	14 place de la République	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
09/08/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	12:00 à 19:00
10/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE LA VALLEE	12 avenue des Causses	12520	AGUESSAC	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE CAMARES	1 avenue de Saint Afrique	12360	CAMARES	09:00 à 19:00
10/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	09:00 à 19:00
10/08/2025	BALARD	231 avenue du Centre	12160	BARAQUEVILLE	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE CASSAGNES	Avenue de Lodeve	12120	CASSAGNES BEGONHES	19:30 à 09:00
10/08/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	09:00 à 19:00
10/08/2025	D'ESTAING	39 rue FranCois d'Estaing	12190	ESTAING	19:00 à 09:00
10/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	09:00 à 19:00
10/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	19:00 à 09:00
10/08/2025	BOULDOIRES ET FILLES	25 allée de l'Amicale	12210	LAGUIOLE	12:00 à 14:00
10/08/2025	GILLET MAYANOBE	45 village des Artisans	12300	LIVINHAC LE HAUT	19:30 à 08:30
10/08/2025	GILLET MAYANOBE	45 village des Artisans	12300	LIVINHAC LE HAUT	08:30 à 19:30
10/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	19:00 à 09:00
10/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	12:00 à 14:00
10/08/2025	CROZATIER - CLANET	3 avenue Cardinal Verdier	12600	MUR DE BARREZ	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE LA CROIX GRANDE	52 avenue Tarayre	12000	RODEZ	08:00 à 20:00
10/08/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	09:00 à 19:00
10/08/2025	PARET	Route de Conques	12320	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE LA DOURBIE	3 lotissement la Borie	12230	ST JEAN DU BRUEL	19:00 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE ALIBERT	Signe Long	12560	ST LAURENT D OLT	19:00 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE ALIBERT	Signe Long	12560	ST LAURENT D OLT	09:00 à 19:00
10/08/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	09:00 à 19:00
10/08/2025	COUTAL	3 avenue Denis Affre	12490	ST ROMÉ DE TARN	19:00 à 09:00
10/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	09:00 à 19:00

10/08/2025	GUINOLAS	30 boulevard de Laperouse	12800	SAUVETERRE DE ROUERGUE	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU COMTAL	40 AVENUE TABARDEL	12740	SEBAZAC CONCOURES	20:00 à 08:00
10/08/2025	DUPONT	14 place de la République	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	08:30 à 19:30
10/08/2025	DUPONT	14 place de la République	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	19:30 à 08:30
10/08/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE VILLENEUVE	122 route Nationale	12260	VILLENEUVE	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00007

Arrêté ARS-OC n° 2025-4878 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4878 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025 et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 10 août 2025 est organisé pour la Haute-Garonne selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
01/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
01/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
02/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
02/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
03/08/2025	CENTRALE	65 rue Gilet	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
03/08/2025	COEUR D'AUSSONNE	306 avenue de la République	31840	AUSSONNE	09:00 à 19:30
03/08/2025	D'ARCOLE	48 boulevard d'Arcole	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LA CROIX DE PIERRE	133 avenue de Muret	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LA FRANCOY	1 avenue du Général Leclerc	31270	CUGNAUX	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LA PALME	46 route de Grenade	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LALANDE	223 avenue de Fronton	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
03/08/2025	DES PYRENEES	5 rue Mozart	31600	MURET	09:00 à 19:30
03/08/2025	DU RAMELET MOUNDI	2 allée du Docteur Zamenhof	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
03/08/2025	ESSENTIELLE	40 ROUTE D'ALBI	31180	ROUFFIAC TOLOSAN	09:00 à 19:30
03/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
03/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	09:00 à 19:00
03/08/2025	GHEDIN	35 Rue Jean Pascal	31620	LABASTIDE ST SERNIN	09:00 à 19:30
03/08/2025	JEAN JAURES	56 allée Jean Jaures	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
03/08/2025	PHARMACIE SAINT O	CENTRE COMMERCIAL	31650	ST ORENS DE GAMEVILLE	09:00 à 19:30
03/08/2025	ROPARS	18 route de Toulouse	31190	AUTERIVE	09:00 à 19:30
03/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
03/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
03/08/2025	VERGNE	7 avenue de Toulouse	31320	CASTANET TOLOSAN	09:00 à 19:30
04/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
04/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
04/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
05/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
05/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
05/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
05/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
06/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
06/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
06/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
07/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
07/08/2025	FAGES	avenue Galliéni	31440	ST BEAT	19:00 à 09:00
07/08/2025	SAINT GAUDINOISE	14 allée Henri 4	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
08/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
08/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
08/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00

08/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
08/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
08/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
09/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
09/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
09/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
09/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
09/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
09/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
10/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	09:00 à 19:30
10/08/2025	BAUDOUX	8 boulevard de Verdun	31800	LABARTHE RIVIERE	19:30 à 09:00
10/08/2025	DE BEAUZELLE	49 rue de la République	31700	BEAUZELLE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE GASCOGNE	62 avenue de Gascogne	31490	LEGUEVIN	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LA CROIX BLANCHE	1 rue Jean Monnet	31600	EAUNES	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LA CROIX DU SUD	292 route de Launaguet	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LA HALLE	14 rue des Martyrs	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
10/08/2025	DE LA PADERNE	5 allée des Frères Higouneng	31170	TOURNEFEUILLE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LESTANG	3 avenue Lapeyrière	31240	ST JEAN	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE LEVIGNAC	Avenue de la République	31530	LEVIGNAC	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE L'INNOPOLE	Centre commercial Carrefour	31670	LABEGE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
10/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	09:00 à 19:30
10/08/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
10/08/2025	DES CARMES	4 place des Carmes	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DES FACS	84 Route de Narbonne	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	09:00 à 19:30
10/08/2025	DES SALINS	4B boulevard du Sel	31260	SALIES DU SALAT	19:30 à 09:00
10/08/2025	DU BARRY	60 rue du Toec	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU MERLET	7 avenue d'Occitanie	31320	PECHABOU	09:00 à 19:30
10/08/2025	DU PARC	21 AVENUE DU PARC	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
10/08/2025	GENSANE	65 avenue de Muret	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/08/2025	MAUREL LAFAYETTE	2 AVENUE JACQUES DOUZANS	31600	MURET	09:00 à 19:30
10/08/2025	PEYRONNETTE	25 AVENUE DE VILLEMUR	31140	ST ALBAN	09:00 à 19:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00008

Arrêté ARS-OC n° 2025-4879 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du Gers

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4879 fixant le service de garde et le service d’urgence des officines de pharmacie du Gers

Le Directeur Général de l’Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l’Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l’appel à la cessation du service de garde et d’urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l’Union des Syndicats de Pharmaciens d’Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d’officine) en charge localement de l’organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d’ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu’un service d’urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d’ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l’exception de celles mentionnées à l’article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d’urgence initialement organisés ;

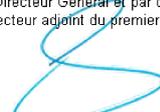
CONSIDERANT que, dès lors, l’approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 10 août 2025 est organisé pour le Gers selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours


Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
01/08/2025	MARCADET	Place du Marcadet	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
01/08/2025	CENTRALE	102 rue Nationale	32200	GIMONT	19:30 à 09:00
01/08/2025	PHARMACIE FOURES	18 Place de la Bascule	32360	JEGUN	19:30 à 09:00
01/08/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
01/08/2025	DES ARCADES	Centre Commercial des Arcades	32810	PREIGNAN	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
02/08/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
02/08/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
02/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
02/08/2025	DES ARCADES	Centre Commercial des Arcades	32810	PREIGNAN	19:30 à 09:00
02/08/2025	PHARMACIE DES COTEAUX	1 Domaine des Coteaux	32600	PUJAUDRAN	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
03/08/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	09:00 à 19:30
03/08/2025	PANIZZARI	22 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
03/08/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	08:30 à 19:30
03/08/2025	D'ASTARAC	1 place d'Astarac	32300	MIRANDE	19:30 à 08:30
03/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	09:00 à 19:30
03/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
03/08/2025	DES ARCADES	Centre Commercial des Arcades	32810	PREIGNAN	09:00 à 19:30
03/08/2025	DES ARCADES	Centre Commercial des Arcades	32810	PREIGNAN	19:30 à 09:00
03/08/2025	PHARMACIE DES COTEAUX	1 Domaine des Coteaux	32600	PUJAUDRAN	19:30 à 09:00
03/08/2025	PHARMACIE DES COTEAUX	1 Domaine des Coteaux	32600	PUJAUDRAN	09:00 à 19:30
04/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
04/08/2025	DE LA MELISSE	21 rue Alsace Lorraine	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
04/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
04/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
04/08/2025	DES ARCADES	Centre Commercial des Arcades	32810	PREIGNAN	19:30 à 09:00
04/08/2025	PHARMACIE FABRE	13 place des Halles	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
05/08/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
05/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
05/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
05/08/2025	LIBOUREL	60 route des Pyrénées	32390	MONTESTRUC SUR GERS	19:30 à 09:00
05/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
05/08/2025	MUTIN	Place Maurice Bouzin	32450	SARAMON	19:30 à 09:00
06/08/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
06/08/2025	REPUBLIQUE GASCOGNE	13 place de la République	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
06/08/2025	PRINCIPALE	12 place de la Libération	32120	MAUVEZIN	19:30 à 09:00
06/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
06/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
07/08/2025	D'AUBIET	4 rue de l'Escalier	32270	AUBIET	19:30 à 09:00
07/08/2025	CAHUZAC	17-19 avenue Alsace	32000	AUCH	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE LA CATHEDRALE	2 rue Dupeyron	32800	EAUZE	19:30 à 09:00

07/08/2025	MARCADET	Place du Marcadet	32500	FLEURANCE	19:30 à 09:00
07/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
07/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
08/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
08/08/2025	DES 4 CHEMINS	4 boulevard Carnot	32600	L ISLE JOURDAIN	19:30 à 09:00
08/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
08/08/2025	LAUTE	3 rue du 11 Novembre	32250	MONTREAL	19:30 à 09:00
08/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
08/08/2025	DE SAINT CLAR	2 place de Lomagne	32380	ST CLAR	19:30 à 09:00
09/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
09/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
09/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
09/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
09/08/2025	PHARMACIE FABRE	13 place des Halles	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
09/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00
10/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DU MUSEE	16 rue Saint-July	32800	EAUZE	19:30 à 09:00
10/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DU PASTEL	72 rue Nationale	32700	LECTOURE	19:30 à 09:00
10/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	08:30 à 19:30
10/08/2025	LASSABE	Place Jean Sénac	32170	MIELAN	19:30 à 08:30
10/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DES MOUSQUETAIRES	2 rue des Carmes	32550	PAVIE	19:30 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE FABRE	13 place des Halles	32130	SAMATAN	19:30 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE FABRE	13 place des Halles	32130	SAMATAN	09:00 à 19:30
10/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	09:00 à 19:30
10/08/2025	PHARMACIE DECHE	8 Rue Lafayette	32190	VIC FEZENSAC	19:30 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-23-00001

Arrêté ARS-OC n° 2025-4880 du 23/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du Lot

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4880 fixant le service de garde et le service d’urgence des officines de pharmacie du Lot

Le Directeur Général de l’Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l’Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l’appel à la cessation du service de garde et d’urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l’Union des Syndicats de Pharmaciens d’Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d’officine) en charge localement de l’organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d’ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu’un service d’urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d’ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l’exception de celles mentionnées à l’article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d’urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l’approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Lot selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 23 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours


Benoit RICAUT-LAROSE

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR AOUT 2025

N° 461001 – MARTEL - SOUILLAC

Vendredi01	Nuit DE CRESSENSAC
Samedi02	Nuit BONNET-VELLE
Dimanche03	Jour BONNET-VELLE
	Nuit BONNET-VELLE
Lundi04	Nuit BONNET-VELLE
Mardi05	Nuit BONNET-VELLE
Mercredi06	Nuit BONNET-VELLE
Jeudi07	Nuit BONNET-VELLE
Vendredi08	Nuit BONNET-VELLE
Samedi09	Nuit DU PONDAILLAN
Dimanche10	Jour DU PONDAILLAN
	Nuit DU PONDAILLAN
Lundi11	Nuit DU PONDAILLAN
Mardi12	Nuit DU PONDAILLAN
Mercredi13	Nuit DU PONDAILLAN
Jeudi14	Nuit DU PONDAILLAN
Vendredi15	Férié DU PONDAILLAN
	Nuit DU PONDAILLAN
Samedi16	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Dimanche17	Jour LAFAYETTE SOUILLAC
	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Lundi18	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Mardi19	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Mercredi20	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Jeudi21	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Vendredi22	Nuit LAFAYETTE SOUILLAC
Samedi23	Nuit POUYES
Dimanche24	Jour POUYES
	Nuit POUYES
Lundi25	Nuit POUYES
Mardi26	Nuit POUYES
Mercredi27	Nuit POUYES
Jeudi28	Nuit POUYES
Vendredi29	Nuit POUYES
Samedi30	Nuit DE CRESSENSAC
Dimanche31	Jour DE CRESSENSAC
	Nuit DE CRESSENSAC

Vendredi01	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Samedi02	Nuit MASSON
Dimanche03	Jour MASSON
	Nuit MASSON
Lundi04	Nuit LAVILLE PUYJALON
Mardi05	Nuit LAVILLE PUYJALON
Mercredi06	Nuit LAVILLE PUYJALON
Jeudi07	Nuit LAVILLE PUYJALON
Vendredi08	Nuit LAVILLE PUYJALON
Samedi09	Nuit LAVILLE
Dimanche10	Jour LAVILLE
	Nuit LAVILLE
Lundi11	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Mardi12	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Mercredi13	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Jeudi14	Nuit MASSON
Vendredi15	Férié MASSON
	Nuit MASSON
Samedi16	Nuit PUYJALON
Dimanche17	Jour PUYJALON
	Nuit PUYJALON
Lundi18	Nuit LAVILLE PUYJALON
Mardi19	Nuit LAVILLE PUYJALON
Mercredi20	Nuit LAVILLE PUYJALON
Jeudi21	Nuit LAVILLE PUYJALON
Vendredi22	Nuit LAVILLE PUYJALON
Samedi23	Nuit DE L'UXELLO
Dimanche24	Jour DE L'UXELLO
	Nuit DE L'UXELLO
Lundi25	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Mardi26	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Mercredi27	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Jeudi28	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Vendredi29	Nuit MASSON DE L'UXELLO
Samedi30	Nuit MASSON
Dimanche31	Jour MASSON
	Nuit MASSON

Vendredi01	Nuit DE LA CÈRE
Samedi02	Nuit DU SEGALA
Dimanche03	Jour DU SEGALA
	Nuit DU SEGALA
Lundi04	Nuit D'ORLINDE
Mardi05	Nuit DE PUYBRUN
Mercredi06	Nuit DU SEGALA
Jeudi07	Nuit DE LA CÈRE
Vendredi08	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Samedi09	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Dimanche10	Jour DE SAINT CÉRÉ
	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Lundi11	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Mardi12	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Mercredi13	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Jeudi14	Nuit DE SAINT CÉRÉ
Vendredi15	Férié DE PUYBRUN
	Nuit DE PUYBRUN
Samedi16	Nuit D'ORLINDE
Dimanche17	Jour D'ORLINDE
	Nuit D'ORLINDE
Lundi18	Nuit D'ORLINDE
Mardi19	Nuit DE PUYBRUN
Mercredi20	Nuit DU SEGALA
Jeudi21	Nuit DE LA CÈRE
Vendredi22	Nuit DE PUYBRUN
Samedi23	Nuit DE PUYBRUN
Dimanche24	Jour DE PUYBRUN
	Nuit DE PUYBRUN
Lundi25	Nuit D'ORLINDE
Mardi26	Nuit DE PUYBRUN
Mercredi27	Nuit DU SEGALA
Jeudi28	Nuit DE LA CÈRE
Vendredi29	Nuit DE LA CÈRE
Samedi30	Nuit DE LA CÈRE
Dimanche31	Jour DE LA CÈRE
	Nuit DE LA CÈRE

N°461005 - GOURDON – BOURIANNE

Vendredi01	Nuit FLORANTY
Samedi02	Nuit FLORANTY
Dimanche03	Jour FLORANTY
	Nuit FLORANTY
Lundi04	Nuit SAINT MARTIN
Mardi05	Nuit SAINT MARTIN
Mercredi06	Nuit CENTRALE
Jeudi07	Nuit CENTRALE
Vendredi08	Nuit DES CORDELIERS
Samedi09	Nuit DES CORDELIERS
Dimanche10	Jour DES CORDELIERS
	Nuit DES CORDELIERS
Lundi11	Nuit DU VIGAN
Mardi12	Nuit DU VIGAN
Mercredi13	Nuit DE LA PLACE
Jeudi14	Nuit DE LA PLACE
Vendredi15	Férié DESSEAUVE-MILLET LINE
	Nuit DESSEAUVE-MILLET LINE
Samedi16	Nuit DESSEAUVE-MILLET LINE
Dimanche17	Jour DESSEAUVE-MILLET LINE
	Nuit DESSEAUVE-MILLET LINE
Lundi18	Nuit FLORANTY
Mardi19	Nuit FLORANTY
Mercredi20	Nuit SAINT MARTIN
Jeudi21	Nuit SAINT MARTIN
Vendredi22	Nuit CENTRALE
Samedi23	Nuit CENTRALE
Dimanche24	Jour CENTRALE
	Nuit CENTRALE
Lundi25	Nuit DES CORDELIERS
Mardi26	Nuit DES CORDELIERS
Mercredi27	Nuit DE PAYRAC
Jeudi28	Nuit DE PAYRAC
Vendredi29	Nuit DE LA PLACE
Samedi30	Nuit DE LA PLACE
Dimanche31	Jour DE LA PLACE
	Nuit DE LA PLACE

N°461006 - GRAMAT – CAUSSE

Vendredi01	Nuit DU CAUSSE
Samedi02	Nuit DU CAUSSE
Dimanche03	Jour DU CAUSSE
	Nuit DU CAUSSE
Lundi04	Nuit DU CAUSSE
Mardi05	Nuit DU CAUSSE
Mercredi06	Nuit DU CAUSSE
Jeudi07	Nuit DU CAUSSE
Vendredi08	Nuit D'ALVIGNAC
Samedi09	Nuit D'ALVIGNAC
Dimanche10	Jour D'ALVIGNAC
	Nuit D'ALVIGNAC
Lundi11	Nuit D'ALVIGNAC
Mardi12	Nuit D'ALVIGNAC
Mercredi13	Nuit D'ALVIGNAC
Jeudi14	Nuit D'ALVIGNAC
Vendredi15	Férié LACAPELLE
	Nuit LACAPELLE
Samedi16	Nuit LACAPELLE
Dimanche17	Jour LACAPELLE
	Nuit LACAPELLE
Lundi18	Nuit LACAPELLE
Mardi19	Nuit LACAPELLE
Mercredi20	Nuit LACAPELLE
Jeudi21	Nuit LACAPELLE
Vendredi22	Nuit DU CENTRE
Samedi23	Nuit DU CENTRE
Dimanche24	Jour DU CENTRE
	Nuit DU CENTRE
Lundi25	Nuit DU CENTRE
Mardi26	Nuit DU CENTRE
Mercredi27	Nuit DU CENTRE
Jeudi28	Nuit DU CENTRE
Vendredi29	Nuit LOUARGANT
Samedi30	Nuit LOUARGANT
Dimanche31	Jour LOUARGANT
	Nuit LOUARGANT

Vendredi01	Nuit DE LA POSTE
Samedi02	Nuit DE LA POSTE
Dimanche03	Jour DE LA POSTE
	Nuit DE LA POSTE
Lundi04	Nuit DE LA POSTE
Mardi05	Nuit DE LA POSTE
Mercredi06	Nuit DE LA POSTE
Jeudi07	Nuit DE LA POSTE
Vendredi08	Nuit DES CARMES
Samedi09	Nuit DES CARMES
Dimanche10	Jour DES CARMES
	Nuit DES CARMES
Lundi11	Nuit DES CARMES
Mardi12	Nuit DES CARMES
Mercredi13	Nuit DES CARMES
Jeudi14	Nuit DES CARMES
Vendredi15	Férié DU COUQUET
	Nuit DU COUQUET
Samedi16	Nuit DU COUQUET
Dimanche17	Jour DU COUQUET
	Nuit DU COUQUET
Lundi18	Nuit DU COUQUET
Mardi19	Nuit DU COUQUET
Mercredi20	Nuit DU COUQUET
Jeudi21	Nuit DU COUQUET
Vendredi22	Nuit DU FOIRAIL
Samedi23	Nuit DU FOIRAIL
Dimanche24	Jour DU FOIRAIL
	Nuit DU FOIRAIL
Lundi25	Nuit DU FOIRAIL
Mardi26	Nuit DU FOIRAIL
Mercredi27	Nuit DU FOIRAIL
Jeudi28	Nuit DU FOIRAIL
Vendredi29	Nuit DU COUQUET
Samedi30	Nuit DU COUQUET
Dimanche31	Jour DU COUQUET
	Nuit DU COUQUET

N°461009 - CAJARC – LIMOGNE

Vendredi01	Nuit DE CAJARC
Samedi02	Nuit DE CAJARC
Dimanche03	Jour DE CAJARC Nuit DE CAJARC
Lundi04	Nuit DE CAJARC
Mardi05	Nuit DE CAJARC
Mercredi06	Nuit DE CAJARC
Jeudi07	Nuit DE CAJARC
Vendredi08	Nuit DE LIMOGNE
Samedi09	Nuit DE LIMOGNE
Dimanche10	Jour DE LIMOGNE Nuit DE LIMOGNE
Lundi11	Nuit DE LIMOGNE
Mardi12	Nuit DE LIMOGNE
Mercredi13	Nuit DE LIMOGNE
Jeudi14	Nuit DE CAJARC
Vendredi15	Férié DE CAJARC Nuit DE CAJARC
Samedi16	Nuit DE CAJARC
Dimanche17	Jour DE CAJARC Nuit DE CAJARC
Lundi18	Nuit DE CAJARC
Mardi19	Nuit DE CAJARC
Mercredi20	Nuit DE CAJARC
Jeudi21	Nuit DE CAJARC
Vendredi22	Nuit DE LIMOGNE
Samedi23	Nuit DE LIMOGNE
Dimanche24	Jour DE LIMOGNE Nuit DE LIMOGNE
Lundi25	Nuit DE LIMOGNE
Mardi26	Nuit DE LIMOGNE
Mercredi27	Nuit DE LIMOGNE
Jeudi28	Nuit DE LIMOGNE
Vendredi29	Nuit DE CAJARC
Samedi30	Nuit DE CAJARC
Dimanche31	Jour DE CAJARC Nuit DE CAJARC

Vendredi01	Nuit DES CONSULS
Samedi02	Nuit LAFOND
Dimanche03	Jour LAFOND Nuit LAFOND
Lundi04	Nuit LAFOND
Mardi05	Nuit LAFOND
Mercredi06	Nuit LAFOND
Jeudi07	Nuit LAFOND
Vendredi08	Nuit LAFOND
Samedi09	Nuit DU QUERCY
Dimanche10	Jour DU QUERCY Nuit DU QUERCY
Lundi11	Nuit DU QUERCY
Mardi12	Nuit DU QUERCY
Mercredi13	Nuit DU QUERCY
Jeudi14	Nuit DU QUERCY
Vendredi15	Férié DU QUERCY Nuit DU QUERCY
Samedi16	Nuit CLÉMENCEAU
Dimanche17	Jour CLÉMENCEAU Nuit CLÉMENCEAU
Lundi18	Nuit DU PORTAIL ALBAN
Mardi19	Nuit DE PRADINES
Mercredi20	Nuit CLEMENT MAROT
Jeudi21	Nuit DE TERRE ROUGE
Vendredi22	Nuit CLÉMENCEAU
Samedi23	Nuit WILSON
Dimanche24	Jour WILSON Nuit WILSON
Lundi25	Nuit WILSON
Mardi26	Nuit DES CONSULS
Mercredi27	Nuit DU PORTAIL ALBAN
Jeudi28	Nuit DE PRADINES
Vendredi29	Nuit CLEMENT MAROT
Samedi30	Nuit DES CONSULS
Dimanche31	Jour DES CONSULS Nuit DES CONSULS

N°461011 - CASTELNAU MONTRATIER – LALBENQUE

Vendredi01	Nuit FOURNIOLS
Samedi02	Nuit GISBERT
Dimanche03	Jour GISBERT
	Nuit GISBERT
Lundi04	Nuit GISBERT
Mardi05	Nuit GISBERT
Mercredi06	Nuit GISBERT
Jeudi07	Nuit GISBERT
Vendredi08	Nuit GISBERT
Samedi09	Nuit FOURNIOLS
Dimanche10	Jour FOURNIOLS
	Nuit FOURNIOLS
Lundi11	Nuit FOURNIOLS
Mardi12	Nuit FOURNIOLS
Mercredi13	Nuit FOURNIOLS
Jeudi14	Nuit FOURNIOLS
Vendredi15	Férié FOURNIOLS
	Nuit FOURNIOLS
Samedi16	Nuit GISBERT
Dimanche17	Jour GISBERT
	Nuit GISBERT
Lundi18	Nuit GISBERT
Mardi19	Nuit GISBERT
Mercredi20	Nuit GISBERT
Jeudi21	Nuit GISBERT
Vendredi22	Nuit GISBERT
Samedi23	Nuit FOURNIOLS
Dimanche24	Jour FOURNIOLS
	Nuit FOURNIOLS
Lundi25	Nuit FOURNIOLS
Mardi26	Nuit FOURNIOLS
Mercredi27	Nuit FOURNIOLS
Jeudi28	Nuit FOURNIOLS
Vendredi29	Nuit FOURNIOLS
Samedi30	Nuit GISBERT
Dimanche31	Jour GISBERT
	Nuit GISBERT

Août 2025	
Vendredi 01	Nuit D'ISTRIE
Samedi 02	Nuit DU VERT
Dimanche 03	Jour DU VERT
	Nuit DU VERT
Lundi 04	Nuit MARCHIONNI
Mardi 05	Nuit DU CANAL D'OLT
Mercredi 06	Nuit DU VERT
Jeudi 07	Nuit MARCHIONNI
Vendredi 08	Nuit DU VERT
Samedi 09	Nuit MARCHIONNI
Dimanche 10	Jour MARCHIONNI
	Nuit MARCHIONNI
Lundi 11	Nuit MARCHIONNI
Mardi 12	Nuit DU CANAL D'OLT
Mercredi 13	Nuit D'ISTRIE
Jeudi 14	Nuit MARCHIONNI
Vendredi 15	Fénié D'ISTRIE
	Nuit D'ISTRIE
Samedi 16	Nuit DU CANAL D'OLT
Dimanche 17	Jour DU CANAL D'OLT
	Nuit DU CANAL D'OLT
Lundi 18	Nuit MARCHIONNI
Mardi 19	Nuit DU CANAL D'OLT
Mercredi 20	Nuit DU VERT
Jeudi 21	Nuit MARCHIONNI
Vendredi 22	Nuit DU VERT
Samedi 23	Nuit POUZARGUE
Dimanche 24	Jour POUZARGUE
	Nuit
Lundi 25	Nuit POUZARGUE
Mardi 26	Nuit DU CANAL D'OLT
Mercredi 27	Nuit
Jeudi 28	Nuit POUZARGUE
Vendredi 29	Nuit D'ISTRIE
Samedi 30	Nuit MARCHIONNI
Dimanche 31	Jour MARCHIONNI
	Nuit MARCHIONNI

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX					
Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
02/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
03/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	09:00 à 18:59
03/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59
04/08/2025	DE LA PROMENADE	17 place de la République	46800	MONTCUQ	19:00 à 08:59

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00009

Arrêté ARS-OC n° 2025-4881 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4881 fixant le service de garde et le service d’urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

Le Directeur Général de l’Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l’Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l’appel à la cessation du service de garde et d’urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l’Union des Syndicats de Pharmaciens d’Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d’officine) en charge localement de l’organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d’ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu’un service d’urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d’ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l’exception de celles mentionnées à l’article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d’urgence initialement organisés ;

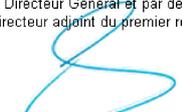
CONSIDERANT que, dès lors, l’approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 10 août 2025 est organisé pour les Hautes-Pyrénées selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours


Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
01/08/2025	MIRAL - FRICK	1 rue des Thermes	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
01/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
01/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
01/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
01/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
01/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
01/08/2025	DE LA GROTTTE	2 place Jeanne d'Arc	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
01/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
01/08/2025	DU BOULEVARD	18 bis boulevard du Maréchal de Lattre	65000	TARBES	19:30 à 08:30
02/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
02/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
02/08/2025	LOUVEAU-PHALIP	8 avenue des Sports	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
02/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
02/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
02/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
02/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
03/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	09:00 à 19:30
03/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
03/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
03/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
03/08/2025	LOUVEAU-PHALIP	8 avenue des Sports	65800	AUREILHAN	08:30 à 19:30
03/08/2025	LOUVEAU-PHALIP	8 avenue des Sports	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
03/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
03/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	09:00 à 19:30
03/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
03/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	09:00 à 19:15
03/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
03/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
03/08/2025	DES STADES	Chemin de Lannedarre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
04/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
04/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
04/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
04/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
04/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00

04/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
04/08/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
04/08/2025	HENRI IV	23 boulevard Henry IV	65000	TARBES	19:30 à 08:30
05/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
05/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
05/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
05/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
05/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
05/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
05/08/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
05/08/2025	D'URAC	56 rue d'Urac	65000	TARBES	19:30 à 08:30
06/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
06/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
06/08/2025	BARRERE	61 avenue Jean Jaurès	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
06/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
06/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
06/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
06/08/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
07/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
07/08/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
07/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DASQUE	44 rue du 11 Novembre	65460	BAZET	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
07/08/2025	DUCLOS-MOLINIER	47 rue Georges Clémenceau	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
07/08/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
07/08/2025	D'AQUITAINE	22 rue Jean Maumus	65430	SOUES	19:30 à 08:30
08/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
08/08/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
08/08/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
08/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
08/08/2025	JUILLANAISE	39 rue Maréchal Foch	65290	JUILLAN	19:30 à 08:30
08/08/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
08/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
08/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
08/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
09/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
09/08/2025	DE HAUTE BIGORRE	36 rue Maréchal Foch	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
09/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
09/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
09/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00

09/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
09/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
09/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
09/08/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	17 rue François Mousis	65000	TARBES	19:30 à 08:30
09/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
10/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
10/08/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE HAUTE BIGORRE	36 rue Maréchal Foch	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE HAUTE BIGORRE	36 rue Maréchal Foch	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
10/08/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
10/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	09:00 à 19:30
10/08/2025	DU LOURON	9 place des Badalans	65510	LOUDENVIELLE	19:30 à 09:00
10/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
10/08/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
10/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	09:00 à 19:30
10/08/2025	D'ORLEIX	4 route de Rabastens	65800	ORLEIX	19:30 à 09:00
10/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	09:00 à 19:30
10/08/2025	PRAT	26 rue Vincent Mir	65170	ST LARY SOULAN	19:30 à 09:00
10/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	09:00 à 19:15
10/08/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
10/08/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	17 rue François Mousis	65000	TARBES	08:30 à 19:30
10/08/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	17 rue François Mousis	65000	TARBES	19:30 à 08:30
10/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	09:00 à 19:15
10/08/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
08/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
09/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00
10/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	09:00 à 19:00
10/08/2025	DES 4 VALLEES	1 B place Général Verdier	65370	LOURES BAROUSSE	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00010

Arrêté ARS-OC n° 2025-4882 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du Tarn

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4882 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 31 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 31 août 2025 est organisé pour le Tarn selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
01/08/2025	ATLANTIS	159 avenue Dembourg	81000	ALBI	19:00 à 09:00
01/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
01/08/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
01/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
01/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
01/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
01/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
01/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
01/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
01/08/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	19:00 à 09:00
01/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
01/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
01/08/2025	DE LARN	4 bis avenue Philippe Cormouls	81660	PONT DE LARN	19:00 à 09:00
01/08/2025	DE LARN	4 bis avenue Philippe Cormouls	81660	PONT DE LARN	12:00 à 14:00
01/08/2025	CENTRALE DE RABASTENS	Quai des Escoussieres	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
01/08/2025	CENTRALE DE RABASTENS	Quai des Escoussieres	81800	RABASTENS	12:00 à 14:00
01/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
02/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
02/08/2025	ROQUES	73 AVENUE ALBERT THOMAS	81000	ALBI	19:00 à 09:00
02/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
02/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
02/08/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
02/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
02/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
02/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
02/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
02/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
02/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	18:00 à 19:00
02/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
02/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
02/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	12:00 à 14:00
02/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
02/08/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
02/08/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	12:00 à 14:00
02/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00

03/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	09:00 à 19:00
03/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
03/08/2025	ROQUES	73 AVENUE ALBERT THOMAS	81000	ALBI	09:00 à 19:00
03/08/2025	ROQUES	73 AVENUE ALBERT THOMAS	81000	ALBI	19:00 à 09:00
03/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
03/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	09:00 à 19:00
03/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
03/08/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
03/08/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
03/08/2025	DAUTEZAC LAFAYETTE	17 rue Villegoudou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
03/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	09:00 à 19:30
03/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
03/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	09:00 à 19:00
03/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
03/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	09:00 à 19:00
03/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
03/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
03/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	09:00 à 19:00
03/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	09:00 à 19:00
03/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
03/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	09:00 à 19:30
03/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
03/08/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	09:00 à 20:00
03/08/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
03/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	09:00 à 19:00
03/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE CANTEPAU	60 boulevard Maréchal Lannes	81000	ALBI	19:00 à 09:00
04/08/2025	PHARMACIE DE LA FEDARIE	460 avenue de la Fédarie	81600	BRENS	08:45 à 12:30
04/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
04/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
04/08/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
04/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
04/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
04/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
04/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
04/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
04/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00

04/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	09:00 à 14:00
04/08/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
04/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
04/08/2025	JOURDAN- SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
04/08/2025	JOURDAN- SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	12:00 à 14:00
04/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
04/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
05/08/2025	DU CASTELVIEL	2 rue Marcelin Berthelot	81000	ALBI	19:00 à 09:00
05/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
05/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	12:00 à 14:00
05/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
05/08/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
05/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
05/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
05/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
05/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
05/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
05/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
05/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
05/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	12:00 à 14:00
05/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
05/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
05/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
05/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
06/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
06/08/2025	DU THEATRE	7 lices Jean Moulin	81000	ALBI	19:00 à 09:00
06/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
06/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	12:00 à 14:00
06/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
06/08/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
06/08/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
06/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
06/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
06/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
06/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
06/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
06/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
06/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30

06/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	12:00 à 14:00
06/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
06/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
06/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
07/08/2025	REVEILLON	48 avenue Charles de Gaulle	81000	ALBI	19:00 à 09:00
07/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
07/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	12:00 à 14:00
07/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
07/08/2025	CASTRAISE	38 avenue Charles de Gaulle	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
07/08/2025	DES PROMENADES	11 les Promenades	81110	DOURGNE	19:30 à 09:00
07/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
07/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
07/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
07/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
07/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
07/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	12:00 à 14:00
07/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
07/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
07/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
07/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
08/08/2025	REVEILLON	48 avenue Charles de Gaulle	81000	ALBI	19:00 à 09:00
08/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
08/08/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	12:00 à 14:00
08/08/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
08/08/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
08/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
08/08/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
08/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
08/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
08/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
08/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	20:00 à 09:00
08/08/2025	SAINT MICHEL	19 place Saint Michel	81800	RABASTENS	12:00 à 14:00
08/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
08/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
08/08/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
08/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
09/08/2025	ANGLES	2 place de Verdun	81000	ALBI	19:00 à 09:00
09/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	12:00 à 14:00

09/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
09/08/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
09/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	20:00 à 09:00
09/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	12:00 à 14:00
09/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
09/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
09/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
09/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
09/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	18:00 à 19:00
09/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
09/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
09/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
09/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
09/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
10/08/2025	ANGLES	2 place de Verdun	81000	ALBI	19:00 à 09:00
10/08/2025	ANGLES	2 place de Verdun	81000	ALBI	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
10/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
10/08/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
10/08/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
10/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	09:00 à 20:00
10/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	20:00 à 09:00
10/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
10/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	09:00 à 19:00
10/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
10/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
10/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	09:00 à 19:00
10/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
10/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	09:00 à 19:30
10/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	09:00 à 19:30
10/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
10/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
10/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	09:00 à 19:00
10/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
11/08/2025	DE LAPANOUSE	164 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	81000	ALBI	19:00 à 09:00
11/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	09:00 à 14:00
11/08/2025	DU MARCHE	10 place du Marche	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00

11/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
11/08/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
11/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	08:45 à 12:30
11/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	20:00 à 09:00
11/08/2025	DES POTIERS	5 route des Crêtes	81500	GIROUSSENS	12:00 à 14:00
11/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
11/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
11/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
11/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
11/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
11/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
11/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
11/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
11/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
12/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE LA MADELEINE	36-38 boulevard de Strasbourg	81000	ALBI	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
12/08/2025	DE CADALEN	25 rue du Serment d'Hippocrate	81600	CADALEN	19:00 à 09:00
12/08/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
12/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
12/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	12:00 à 14:00
12/08/2025	CENTRALE	4 avenue Georges Spénale	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
12/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
12/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
12/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
12/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
12/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
12/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
12/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
12/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
12/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
13/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
13/08/2025	CHAMPANET	Place de la Maladrerie	81000	ALBI	19:00 à 09:00
13/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
13/08/2025	DE CADALEN	25 rue du Serment d'Hippocrate	81600	CADALEN	19:00 à 09:00
13/08/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
13/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
13/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	12:00 à 14:00
13/08/2025	CENTRALE	4 avenue Georges Spénale	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
13/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
13/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
13/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
13/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
13/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00

13/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
13/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
13/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
13/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
14/08/2025	DU STADIUM	50 route de Fauch	81000	ALBI	19:00 à 09:00
14/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
14/08/2025	DE CADALEN	25 rue du Serment d'Hippocrate	81600	CADALEN	19:00 à 09:00
14/08/2025	Gambetta	6 rue Léon Gambetta	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
14/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
14/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	12:00 à 14:00
14/08/2025	CENTRALE	4 avenue Georges Spénale	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
14/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
14/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
14/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
14/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
14/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
14/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
14/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
14/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	19:30 à 09:00
14/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
14/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
15/08/2025	DU STADIUM	50 route de Fauch	81000	ALBI	09:00 à 19:00
15/08/2025	DU STADIUM	50 route de Fauch	81000	ALBI	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE CADALEN	25 rue du Serment d'Hippocrate	81600	CADALEN	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE CADALEN	25 rue du Serment d'Hippocrate	81600	CADALEN	09:00 à 19:00
15/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
15/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
15/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
15/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	09:00 à 20:00
15/08/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
15/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	09:00 à 19:00
15/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
15/08/2025	CENTRALE	4 avenue Georges Spénale	81500	LAVAUUR	09:00 à 19:00
15/08/2025	CENTRALE	4 avenue Georges Spénale	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
15/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	09:00 à 19:00
15/08/2025	REBERGA	7 avenue Marechal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
15/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	09:00 à 19:00
15/08/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
15/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	09:00 à 19:00
15/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
15/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	09:00 à 19:00

15/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
15/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	19:30 à 09:00
15/08/2025	AMANS	42 avenue Pierre Fabre	81220	ST PAUL CAP DE JOUX	09:00 à 19:30
15/08/2025	SANS	660 avenue de Castres	81580	SOUAL	09:00 à 19:30
15/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	09:00 à 19:00
15/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
15/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	09:00 à 19:00
15/08/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE LA RENAUDIE	Avenue de l'Europe	81000	ALBI	19:00 à 09:00
16/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
16/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
16/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
16/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	18:00 à 19:00
16/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
16/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
16/08/2025	DE LA MAIRIE	10 avenue Victor Hugo	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
16/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
16/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
16/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
16/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
16/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
16/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	12:00 à 14:00
16/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE LA RENAUDIE	Avenue de l'Europe	81000	ALBI	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE LA RENAUDIE	Avenue de l'Europe	81000	ALBI	19:00 à 09:00
17/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
17/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
17/08/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
17/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	09:00 à 19:30
17/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
17/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
17/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	09:00 à 19:00
17/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	09:00 à 19:00
17/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	09:00 à 19:30
17/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
17/08/2025	DE LA MAIRIE	10 avenue Victor Hugo	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE LA MAIRIE	10 avenue Victor Hugo	81500	LAVAUUR	09:00 à 19:00

17/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	09:00 à 19:00
17/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
17/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
17/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
17/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	09:00 à 19:00
17/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	09:00 à 20:00
17/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
17/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	09:00 à 19:00
17/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
18/08/2025	DU THEATRE	7 lices Jean Moulin	81000	ALBI	19:00 à 09:00
18/08/2025	PHARMACIE DE LA FEDARIE	460 avenue de la Fédarie	81600	BRENS	08:45 à 12:30
18/08/2025	PIERRE FABRE SANTE BEAUTE	2 rue Victor Hugo	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
18/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
18/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
18/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
18/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
18/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE LA MAIRIE	10 avenue Victor Hugo	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
18/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
18/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
18/08/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	09:00 à 14:00
18/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
18/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	12:00 à 14:00
18/08/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
18/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE CANTEPAU	60 boulevard Maréchal Lannes	81000	ALBI	19:00 à 09:00
19/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE CAGNAC	14 rue Jean Jaurès	81130	CAGNAC LES MINES	19:00 à 09:00
19/08/2025	PIERRE FABRE SANTE BEAUTE	2 rue Victor Hugo	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
19/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
19/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
19/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
19/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
19/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00

19/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
19/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
19/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	12:00 à 14:00
19/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
19/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
19/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
19/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
20/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
20/08/2025	BARTHES	115 boulevard Valmy	81000	ALBI	19:00 à 09:00
20/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE CAGNAC	14 rue Jean Jaurès	81130	CAGNAC LES MINES	19:00 à 09:00
20/08/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
20/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
20/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
20/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
20/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
20/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
20/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
20/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
20/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	12:00 à 14:00
20/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
20/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
20/08/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
20/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
21/08/2025	ANGLES	2 place de Verdun	81000	ALBI	19:00 à 09:00
21/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE CAGNAC	14 rue Jean Jaurès	81130	CAGNAC LES MINES	19:00 à 09:00
21/08/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
21/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
21/08/2025	FAURE	226 route d'Agde	81220	GUITALENS	19:30 à 09:00
21/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
21/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
21/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
21/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
21/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
21/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	12:00 à 14:00
21/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
21/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00

21/08/2025	ROQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
21/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
22/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE LAPANOUSE	164 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	81000	ALBI	19:00 à 09:00
22/08/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE CAGNAC	14 rue Jean Jaurès	81130	CAGNAC LES MINES	19:00 à 09:00
22/08/2025	DU MARTINET	1 avenue Georges Pompidou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
22/08/2025	MONTBROUSSOUS	2 place Bosquet	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
22/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
22/08/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	12:30 à 14:30
22/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
22/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
22/08/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	12:00 à 14:00
22/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
22/08/2025	BONNECOMBE	114 avenue Maréchal Foch	81200	MAZAMET	12:00 à 14:00
22/08/2025	ROQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
22/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
23/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	12:00 à 14:00
23/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
23/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
23/08/2025	TEYSSIER	15 avenue Colonel Teyssier	81000	ALBI	19:00 à 09:00
23/08/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
23/08/2025	DU MARTINET	1 avenue Georges Pompidou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
23/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
23/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	12:00 à 14:00
23/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
23/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
23/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
23/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
23/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
23/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	18:00 à 19:00
23/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
23/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
24/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	09:00 à 19:00
24/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
24/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	09:00 à 19:00
24/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
24/08/2025	TEYSSIER	15 avenue Colonel Teyssier	81000	ALBI	09:00 à 19:00
24/08/2025	TEYSSIER	15 avenue Colonel Teyssier	81000	ALBI	19:00 à 09:00
24/08/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
24/08/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	09:00 à 19:00

24/08/2025	DU MARTINET	1 avenue Georges Pompidou	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
24/08/2025	DU MARTINET	1 avenue Georges Pompidou	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
24/08/2025	DU MARTINET	1 avenue Georges Pompidou	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
24/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	09:00 à 20:00
24/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
24/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
24/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	09:00 à 19:00
24/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	09:00 à 19:00
24/08/2025	JOLY	14 avenue de Castres	81210	LACROUZETTE	19:00 à 09:00
24/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
24/08/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	09:00 à 19:00
24/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
24/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	09:00 à 19:00
24/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	09:00 à 19:30
24/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
25/08/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	09:00 à 14:00
25/08/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
25/08/2025	DU THEATRE	7 lices Jean Moulin	81000	ALBI	19:00 à 09:00
25/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
25/08/2025	BARAZER	38 avenue de Rodez	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
25/08/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
25/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	12:00 à 14:00
25/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	08:45 à 12:30
25/08/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
25/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
25/08/2025	METTE	50 avenue du Printemps	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
25/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
25/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
25/08/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
25/08/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
25/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
26/08/2025	DU STADIUM	50 route de Fauch	81000	ALBI	19:00 à 09:00
26/08/2025	DE BLAYE LES MINES	5 place Salvador Allende	81400	BLAYE LES MINES	19:00 à 09:00
26/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
26/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
26/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	12:00 à 14:00
26/08/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
26/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAU	12:30 à 14:00
26/08/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAU	19:00 à 09:00
26/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
26/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
26/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00

26/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	12:00 à 14:00
26/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
26/08/2025	RUL	1 avenue Jean Jaurès	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
26/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
26/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
27/08/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
27/08/2025	ATLANTIS	159 avenue Dembourg	81000	ALBI	19:00 à 09:00
27/08/2025	DE BLAYE LES MINES	5 place Salvador Allende	81400	BLAYE LES MINES	19:00 à 09:00
27/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
27/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
27/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	12:00 à 14:00
27/08/2025	PIERRE FABRE SANTE BEAUTE	2 rue Victor Hugo	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
27/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
27/08/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
27/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
27/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
27/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
27/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	12:00 à 14:00
27/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
27/08/2025	RUL	1 avenue Jean Jaurès	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
27/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
28/08/2025	ROQUES	73 AVENUE ALBERT THOMAS	81000	ALBI	19:00 à 09:00
28/08/2025	DE BLAYE LES MINES	5 place Salvador Allende	81400	BLAYE LES MINES	19:00 à 09:00
28/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
28/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
28/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	12:00 à 14:00
28/08/2025	PIERRE FABRE SANTE BEAUTE	2 rue Victor Hugo	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
28/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
28/08/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
28/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
28/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
28/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
28/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucaïères	81660	PAYRIN AUGMONTEL	12:00 à 14:00
28/08/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
28/08/2025	RUL	1 avenue Jean Jaurès	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
28/08/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
28/08/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
29/08/2025	ROQUES	73 AVENUE ALBERT THOMAS	81000	ALBI	19:00 à 09:00

29/08/2025	DE BLAYE LES MINES	5 place Salvador Allende	81400	BLAYE LES MINES	19:00 à 09:00
29/08/2025	AZEMA	19 allée du Château	81260	BRASSAC	19:00 à 09:00
29/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	20:00 à 09:00
29/08/2025	DES SENTEURS	1 rue Gambetta	81140	CASTELNAU DE MONTMIRAL	12:00 à 14:00
29/08/2025	DU PONT DE LAMEILHE	6 côte de Palique	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
29/08/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
29/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
29/08/2025	D'EN LAURE	37 avenue Henri Simon	81290	LABRUGUIERE	19:30 à 09:00
29/08/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
29/08/2025	CROIX VERTE	7 place du Foirail	81500	LAVAUUR	12:30 à 14:00
29/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
29/08/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	12:30 à 14:30
29/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
29/08/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	12:00 à 14:00
29/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
29/08/2025	RUL	1 avenue Jean Jaurès	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
29/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
30/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	12:00 à 14:00
30/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
30/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	51 lices Georges Pompidou	81000	ALBI	19:00 à 09:00
30/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
30/08/2025	DE LA VERE	Route de Cordes	81140	CAHUZAC SUR VERE	20:00 à 09:00
30/08/2025	DE LA VERE	Route de Cordes	81140	CAHUZAC SUR VERE	12:00 à 14:00
30/08/2025	DU PONT DE LAMEILHE	6 côte de Palique	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
30/08/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
30/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
30/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	12:30 à 14:00
30/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
30/08/2025	D'EN LAURE	37 avenue Henri Simon	81290	LABRUGUIERE	19:30 à 09:00
30/08/2025	SZATNY	1 place Lucien Fabre	81190	PAMPELONNE	19:00 à 09:00
30/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
30/08/2025	DU SEQUESTRE	ZAC la Beauté	81990	LE SEQUESTRE	19:00 à 09:00
30/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
30/08/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	12:30 à 14:30
30/08/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
30/08/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	18:00 à 19:00
31/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	09:00 à 19:00
31/08/2025	HERAL	7 rue des Œillets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
31/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	51 lices Georges Pompidou	81000	ALBI	09:00 à 19:00
31/08/2025	PHARMACIE CENTRALE	51 lices Georges Pompidou	81000	ALBI	19:00 à 09:00
31/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	09:00 à 19:00

31/08/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
31/08/2025	DE LA VERE	Route de Cordes	81140	CAHUZAC SUR VERE	20:00 à 09:00
31/08/2025	DE LA VERE	Route de Cordes	81140	CAHUZAC SUR VERE	09:00 à 20:00
31/08/2025	DU PONT DE LAMEILHE	6 côte de Palique	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
31/08/2025	DU PONT DE LAMEILHE	6 côte de Palique	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
31/08/2025	DU PONT DE LAMEILHE	6 côte de Palique	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
31/08/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
31/08/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	09:00 à 19:30
31/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	09:00 à 19:00
31/08/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
31/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	09:00 à 19:00
31/08/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
31/08/2025	D'EN LAURE	37 avenue Henri Simon	81290	LABRUGUIERE	09:00 à 19:30
31/08/2025	D'EN LAURE	37 avenue Henri Simon	81290	LABRUGUIERE	19:30 à 09:00
31/08/2025	SZATNY	1 place Lucien Fabre	81190	PAMPELONNE	19:00 à 09:00
31/08/2025	SZATNY	1 place Lucien Fabre	81190	PAMPELONNE	09:00 à 19:00
31/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	09:00 à 19:00
31/08/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU SEQUESTRE	ZAC la Beauté	81990	LE SEQUESTRE	19:00 à 09:00
31/08/2025	DU SEQUESTRE	ZAC la Beauté	81990	LE SEQUESTRE	09:00 à 19:00
31/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	09:00 à 19:00
31/08/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
31/08/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	09:00 à 19:00
31/08/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
02/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
03/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
03/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	09:00 à 19:00
04/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
05/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
06/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
07/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
08/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
09/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
10/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	09:00 à 19:00
10/08/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-22-00011

Arrêté ARS-OC n° 2025-4883 du 22/07/2025
fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Arrêté ARS-OC n° 2025 – 4883 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 22 juillet 2025, et pré-établis du 1^{er} août 2025 au 10 août 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 10 août 2025 est organisé pour le Tarn-et-Garonne selon le tableau joint en annexe.
- ARTICLE 2 :** Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.
- ARTICLE 3 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 22 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours


Benoit RICAUT-LAROSE

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
01/08/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
01/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
01/08/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
01/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
01/08/2025	MONTET	30 allées du 4 Septembre	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
02/08/2025	D'AUVILLAR	Route de Valence	82340	AUVILLAR	19:00 à 08:59
02/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
02/08/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
02/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
02/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
02/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
03/08/2025	D'AUVILLAR	Route de Valence	82340	AUVILLAR	19:00 à 08:59
03/08/2025	D'AUVILLAR	Route de Valence	82340	AUVILLAR	09:00 à 18:59
03/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
03/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	09:00 à 19:29
03/08/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
03/08/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	09:00 à 19:29
03/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	09:00 à 18:59
03/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
03/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
03/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
03/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	09:00 à 18:59
03/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
04/08/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
04/08/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
04/08/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	14:00 à 18:59
04/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
04/08/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
04/08/2025	MEAUZACAISE	1 route de Lafrançaise	82290	MEAUZAC	19:00 à 08:59
04/08/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
04/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
05/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
05/08/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
05/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
05/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
05/08/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
05/08/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
05/08/2025	DE SAPIAC	360 rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
05/08/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
06/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
06/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
06/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59

06/08/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
06/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
06/08/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
06/08/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
07/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
07/08/2025	DU CENTRE	8 boulevard Didier Rey	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
07/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
07/08/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
07/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
07/08/2025	DU PLACAT	1 place Jean Baptiste Chaumé	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
07/08/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
08/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
08/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
08/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
08/08/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
08/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
08/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
08/08/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
09/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
09/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
09/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
09/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
09/08/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
09/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
09/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
10/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	09:00 à 18:59
10/08/2025	DE LA CROIX DE LORRAINE	Route de Montaigu	82190	BOURG DE VISA	19:00 à 08:59
10/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
10/08/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 18:59
10/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
10/08/2025	DE LA MAIRIE	68 boulevard Léonce Granié	82300	CAUSSADE	09:00 à 19:29
10/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	09:00 à 18:59
10/08/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
10/08/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
10/08/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
10/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	19:30 à 08:59
10/08/2025	DU CANAL	29 AVENUE ANDRE BONNET	82700	MONTECH	09:00 à 19:29
10/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
10/08/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	09:00 à 18:59

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/08/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
02/08/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
03/08/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	09:00 à 19:30
03/08/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00

04/08/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
28/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	12:15 à 13:45
28/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
29/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	12:15 à 13:45
29/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
30/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	12:15 à 13:45
30/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
31/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	12:15 à 13:45
31/07/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
01/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
01/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	12:15 à 13:45
06/08/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30



RECTORAT

R76-2025-07-21-00005

Arrêté portant subdélégation de signature financière de Mme la rectrice de la région académique Occitanie aux personnels des services de région académique et des services académiques pour le BOP 348



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général de région académique

Secrétariat général de région académique
Tél : 04 67 91 48 12
Mél : ce.sgra@region-academique-occitanie.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Arrêté portant subdélégation de signature financière de Mme la rectrice de la région académique Occitanie aux personnels des services de région académique et des services académiques pour le BOP 348

**La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités**

Fait à Montpellier, le **21 JUL. 2025**

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, en qualité de rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités ;

VU l'arrêté ministériel du 27 sept. 2019 portant nomination de M. Julien VASSEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie ;

VU l'arrêté ministériel du 10 février 2020 nommant Mme Isabelle CHAZAL dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Montpellier ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 portant nomination de M. Philippe PAILLET dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de la région académique Occitanie ;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2022 portant nomination de M. Marc FIROUD dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Occitanie ;

VU les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'Education nationale et le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la convention de délégation de gestion du 20 février 2023 relative à l'utilisation des crédits immobiliers de Résilience II entre la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la convention du 6 juin 2024 entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, représenté par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la rectrice de la région académique Occitanie relative à la subdélégation de gestion et à l'utilisation des crédits immobiliers du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;

VU l'alinéa 1.2 de la convention susvisée du 6 juin 2024 par lequel le délégant confie à la rectrice de la région académique Occitanie, en son nom et pour son compte, dans les conditions précisées par cette convention, la réalisation des dépenses relatives aux opérations sélectionnées imputées sur l'unité opérationnelle UO 0348-CMES-CEIP pour les projets relevant de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs ».

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes se rapportant à la gestion des opérations imputées sur l'UO 0348-CMES-CEIP du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs », dans la limite de ses attributions, à :

1) en qualité de rectrice de région académique Occitanie, subdélégation de signature est accordée à **M. Marc FIROUD**, secrétaire général de la région académique Occitanie.

Cette subdélégation recouvre la signature des marchés de l'Etat et des actes dévolus au préfet par le code de la commande publique pour le BOP 348, pour les opérations relevant du ministère de l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Les actes d'engagement des marchés publics et les décisions de dépenses d'un montant égal ou supérieur à 150 000 euros HT sont soumis à visa préalable du préfet.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FIROUD, la subdélégation de signature est exercée par **M. Philippe PAILLET**, adjoint au secrétaire général de région académique Occitanie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAILLET, la subdélégation de signature est assurée, dans la limite de leurs attributions par :

- **M. Alexis PALMIER**, adjoint au chef du SRAPI pour le périmètre de l'académie de Toulouse ;
- **Mme Magali AMOUROUX**, cheffe du pôle de pilotage des ressources et d'appui à la transformation (PPRAT) ;
- **Mme Caroline PRIOR**, gestionnaire budgétaire et financier au PPRAT ;
- **M. Nicolas DUGARDIN**, chargé de mission budgétaire et financier immobilier de l'Etat au PPRAT.

2) en qualité de rectrice de l'académie de Montpellier, subdélégation de signature est accordée à Mme Isabelle CHAZAL, secrétaire générale de l'académie de Montpellier.

Cette subdélégation recouvre :

- les actes d'engagement, y compris la correspondance simple avec le contrôleur financier ;
- les décisions de dépenses et de recettes ;
- la constatation du service fait ;
- les décisions pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances sur l'Etat ainsi que les décisions pour relever de la prescription ces mêmes créanciers sous réserve de l'avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés. En cas d'avis non conforme du comptable, le préfet reste seul compétent.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHAZAL, la subdélégation de signature est assurée par **M. Julien VASSEUR**, secrétaire général adjoint, responsable du pôle organisation scolaire et performance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien VASSEUR, la subdélégation de signature est assurée, dans la limite de leurs attributions par :

- **M. Rafik DOUARA**, chef de la division des affaires financières (DAF) ;
- **Mme Gabrielle SKRZYPCZAK**, adjointe au chef de la division des affaires financières (DAF) ;
- **M. Stéphane VEZIGNOL**, responsable sectoriel budgétaire et financier du pôle budgétaire de la DAF ;
- **M. Alexandre CROUZET**, responsable du centre de services partagés de la DAF ;

- **Mme Nathalie LE BRETON**, chargée de gestion budgétaire et financière de la DAF ;
- **M. Cyril MORE**, chargé de gestion budgétaire et financière de la DAF ;
- **Mme Marie-Ange TRANO**, responsable financier hors DRAJES au sein du pôle financier des BOP régionaux de la DAF ;
- **Mme Sabrina BEDEL**, chargée de suivi budgétaire et prévision de la masse salariale ;
- **Mme Mélanie PELLICCIA**, chargée des recettes non fiscales ;
- **Mme Amaria NADJEM**, chargée des affaires transversales de la DAF.

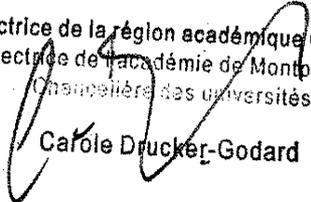
ARTICLE 2 :

Sont exclus des subdélégations respectives de l'article 1^{er} :

- la création, l'affectation et le retrait d'affectation des tranches fonctionnelles ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- en cas d'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la région académique et la secrétaire générale de l'académie de Montpellier sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

La rectrice de la région académique Occitanie
 Rectrice de l'académie de Montpellier
 Chancelière des universités

 Carole Drucker-Godard

SGAR Occitanie

R76-2025-07-18-00005

Arrêté ARS-OC n°2025-4804 autorisant M.
HAMBOURG Charles

ARRETE ARS-OC n°2025-4804

Autorisant Monsieur le Docteur HAMBourg Charles à exercer la propharmacie au cabinet médical sis à SAINTE-CROIX VALLEE-FRANCAISE (48110) au bénéfice des patients des communes suivantes : SAINTE-CROIX VALLEE-FRANCAISE, SAINT-ETIENNE VALLEE-FRANCAISE, MOISSAC VALLEE-FRANCAISE, LE POMPIDOU, SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE, SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE, GABRIAC, MOLEZON.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L4211-3 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;

Vu le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°85 0734 du 21 juin 1985, portant autorisation n° 34, pour la délivrance des médicaments par les médecins, accordée à Monsieur le Docteur ARMAND Éric, médecin exerçant sur la commune de SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE, et étendue aux communes de, MOISSAC, SAINT-ETIENNE VALLEE FRANCAISE LE POMPIDOU, SAINT-GERMAIN DE CALBERTE, SAINT-GERMAIN-DE LANSUSCLE, GABRIAC, MOLEZON ;

Vu le courrier en date du 19 décembre 2022 établi par le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la LOZERE informant l'Agence régionale de santé Occitanie que Monsieur le Docteur ARMAND Éric, retraité, a cessé son activité à SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE ;

Vu le courriel adressé le 3 juillet 2025, par Monsieur le Docteur HAMBourg Charles, par lequel ce dernier fait part de son installation en tant que médecin généraliste en activité libérale sur la commune de SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE (48110) à compter du 1^{er} juillet 2025, et de sa volonté d'exercer la propharmacie au sein du cabinet médical de ladite commune, en l'absence d'officine de pharmacie sur le secteur géographique concerné ;

Vu l'attestation en date du 26 juin 2025 établie par le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la LOZERE certifiant que Monsieur le Docteur HAMBourg Charles est régulièrement inscrit au tableau de l'Ordre des médecins depuis le 12 décembre 2023, en vue d'exercer son activité professionnelle en qualité de spécialiste en médecine générale, et peut à compter de cette date bénéficier des dispositions de l'article L4112-5 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que Monsieur le Docteur ARMAND Éric a cessé son activité de médecin sur la commune de SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE et a ainsi mis un terme à l'exercice de la propharmacie sur ladite commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de dépôts et de délivrance de médicaments délivrée par l'arrêté préfectoral n°85 0734 du 21 juin 1985 à Monsieur le Docteur ARMAND Éric, est retirée ;

ARTICLE 2 : Monsieur le Docteur HAMBourg Charles, Docteur en médecine, est autorisé à exercer la pro-

pharmacie dans le cabinet médical situé à SAINTE-CROIX VALLEE FRANCAISE (48110), pour délivrer les médicaments qu'il prescrit aux patients auxquelles il dispense des soins, dans les communes suivantes : SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE, SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE, MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE, LE POMPIDOU, SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE, SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE, GABRIAC, MOLEZON ;

ARTICLE 3 : Le médecin propharmacieur étant soumis à toutes les obligations réglementaires et législatives relatives à la propharmacie et aux médicaments, conformément aux dispositions de l'article L.4211-3 du Code de la santé publique, il devra se conformer scrupuleusement à ces préconisations pour l'exercice de cette activité ;

ARTICLE 4 : La présente autorisation est incessible et intransmissible. Elle sera retirée dès la création d'une officine ouverte au public dans une des communes mentionnées dans ladite autorisation ;

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la Santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 18 juillet 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

SGAR Occitanie

R76-2025-07-21-00006

Arrêté portant répartition ds crédits contrats locaux des solidarités -1ère vague convention d'appui à la lutte contre la pauvreté



**Arrêté portant répartition des crédits contrats locaux des solidarités – première vague
Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses troisième et cinquième parties,
- Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 27 janvier 2021, portant nomination de M. Eric PELISSON, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, en date du 2 janvier 2025, portant reconduction dans les fonctions de commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, de M. Eric PELISSON pour une durée de deux ans ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 8 novembre 2022 portant nomination de M. Julien TOGNOLA sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;
- Vu** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et des contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les métropoles pour les années 2024-2027 ;
- Vu** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et des contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;
- Vu** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 4 juin 2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux et entre l'Etat et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;
- Vu** la pré-notification par la DGCS, en date du 19 mai 2025, des crédits prévisionnels en vue de la signature des avenants avec les conseils départementaux pour 2025,
- Vu** la pré-notification par la DGCS, en date du 20 mai 2025, des crédits prévisionnels en vue de la signature des avenants avec les conseils métropolitains pour 2025,

Sur proposition du commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les crédits notifiés aux conseils départementaux et métropolitains sont répartis comme il suit :

Département / métropole	Axe 1 enfance jeunesse	Axe 2 insertion	Axe 3 accès aux droits	Axe 4 transition écologique solidaire	Total montant à notifier
11 conseil départemental de l'Aude	188 667,12 €		72 000,00 €	363 615,03 €	624 282,15 €
12 conseil départemental de l'Aveyron	12 500,00 €		39 103,50 €	3 965,62 €	55 569,12 €
34 conseil départemental de l'Hérault	275 523,17 €		1 025 194,00 €	272 379,08 €	1 573 096,25 €
48 conseil départemental de la Lozère	21 500,00 €		67 565,00 €	87 500,00 €	176 565,00 €
65 conseil départemental des Hautes-Pyrénées	222 306,00 €		51 150,00 €	70 000,00 €	343 456,00 €
66 conseil départemental des Pyrénées-Orientales	322 250,00 €		484 925,00 €	231 000,00 €	1 038 175,00 €
82 conseil départemental de Tarn-et-Garonne	149 080,00 €		96 000,00 €	181 641,00 €	426 721,00 €
Métropole de Montpellier	41 500,00 €	132 500,00 €	272 500,00 €	89 000,00 €	535 500,00 €
Métropole de Perpignan	124 052,00 €	136 336,50 €	105 878,00 €	32 712,00 €	398 978,50 €

Article 2 :

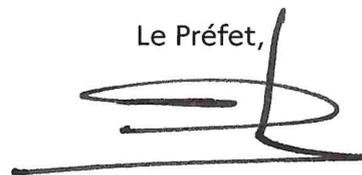
Les départements non visés par la présente décision feront l'objet d'une prochaine décision.

Article 3 :

Le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté et le directeur régional de l'économie, des entreprises, du travail et des solidarités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs, régional.

Fait à Toulouse, le 21 juillet 2025

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

SGAR Occitanie

R76-2025-07-18-00006

Avenant n°1 convention de délégation de
gestion du 1er mai 2024 traitement RNF DREAL
Occitanie

**Convention de délégation de gestion du 1er mai 2024
relative au traitement des recettes non fiscales assuré par la mission de liaison,
d'interface et de performance placée sous l'autorité du directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie**

AVENANT N° 1

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat;
- du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1;
- de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2024 portant délégation de signature, d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur du Préfet à Monsieur Bernard DENECHAUD, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Hérault;

Entre

La direction du secrétariat général commun départemental, représenté par son directeur, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, représenté par son directeur, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part,

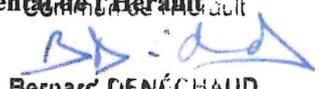
Il est convenu ce qui suit :

A l'article 1^{er} de la convention du 1er mai 2024 précitée, est ajoutée les mentions suivantes :

- "programme 206 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation";
- "programme 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture";
- "programme 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable".

Fait à Montpellier, le

- 8 JUIL. 2025

Le délégrant	Le délégataire
Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de l'Hérault  Bernard DENECHAUD	Directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  Patrick BERG
Visa du Préfet de Département 	Visa du Préfet de la Région 